

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 novembre 2023 à 19 h 00, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvette MARCHAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 32
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	Alexandre DOUZENEL, M. Jean-	DEMORTIER-BLANC, Mme
Mme Isabelle GIROD, Mme	Pierre CUINET, M. Jacques	Patricia ANTOINE, M. Mohamed
Isabelle MANGIN, M. Mathieu	PÉCHINOT, M. Jean-Pascal	MBITEL, Mme Justine GRUET, M.
BERTHAUD, Mme Sylvette	FICHÈRE, M. Jean-Michel	Hervé PRAT, Mme Laetitia
MARCHAND, M. Stéphane	REBILLARD, Mme Blandine	JARROT-MERMET, Mme Christine
CHAMPANHET, Mme Catherine	CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice	MUGNIER, Mme Nadine
NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel	CERNELA, M. Jean-Philippe	HERRMANN, M. Guillaume
GERMOND, Mme Frédérique	LEFÈVRE, Mme Isabelle	BOUTELOUP
DRAY, M. Philippe JABOVISTE,	DELAINE, Mme Nathalie	
Mme Maryline MIRAT, M.	JEANNET, Mme Catherine	

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Paul ROCHE donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX ; Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE donne procuration à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM-2023-069) ; Mme Laetitia CUSSEY donne procuration à Mme Catherine DEMORTIER-BLANC ; M. Nicolas GOMET donne procuration à Mme Laetitia JARROT-MERMET ; M. Timothée DRUET donne procuration à M. Hervé PRAT

Conseillers absents non représentés

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 2023-072-073-074-075) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 2023-073-074-075-076-079-080) ; M. Jean-Pascal FICHÈRE (DCM 2023-073-074-075-076) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 2023-073-074-075-076) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 2023-073-074-075-076) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 2023-073-074-075-076) ; Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (DCM 2023-073-074-075-076) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 2023-073-074-075-076) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 2023-077)

Ordre du jour

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2023
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Démission de Monsieur Ako HAMDIOUI, Conseiller Municipal, et installation de Monsieur Guillaume BOUTELOUP
- 4 Autorisation donnée au Maire pour intenter une action en justice devant le Juge des Enfants près le Tribunal Judiciaire de Lons-le-Saunier et devant le Tribunal Correctionnel de Lons-le-Saunier

- 5 Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif et Assainissement non collectif – Année 2022
- 6 Rapport annuel 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- 7 Demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de la concession Cœur de Ville
- 8 Demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de travaux d'extension de la Cuisine Centrale
- 9 Subvention 2023 à l'association Centre Équestre de la Forêt de Chaux
- 10 Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
- 11 Modification du tableau des effectif
- 12 Recours aux prestations d'entreprise de travail temporaire
- 13 Acquisition de parcelles au Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie
- 14 Acquisition de terrain à la SARL Actif Immobilier
- 15 Acquisition de terrain à Monsieur MOULIN
- 16 Cession de terrain à NEXITY - Délibération complémentaire 2
- 17 Avenant à la convention Action Cœur de Ville 2023-2026
- 18 Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2024
- 19 Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au principe du repos dominical

Procès-verbal

M. le Maire : *Bonsoir à toutes et à tous. Je vais ouvrir cette séance. Je vais donner lecture des pouvoirs. Paul ROCHE me donne pouvoir, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE donne pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE jusqu'à son arrivée, Laetitia CUSSEY à Catherine DEMORTIER-BLANC, Nicolas GOMET à Laetitia JARROT-MERMET, Timothée DRUET à Hervé PRAT.*

Il est proposé de désigner Madame MARCHAND comme secrétaire de séance. Acceptez-vous ? Très bien.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

M. le Maire : *Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je considère ce procès-verbal comme étant approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 18 septembre 2023.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : *Vous avez eu communication des décisions. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

RAPPORT N° 03 : DEMISSION DE MONSIEUR AKO HAMD AOUI, CONSEILLER MUNICIPAL, ET INSTALLATION DE MONSIEUR GUILLAUME BOUTELOUP

DCM 2023-069

M. le Maire : *Par courrier réceptionné en mairie le 29 septembre 2023, Monsieur Ako HAMD AOUI, élu sur la liste « Ensemble Dole 2020 », a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller Municipal.*

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.270 du Code Électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ».

J'ai adressé à Monsieur Guillaume BOUTELOUP le 2 octobre 2023 une lettre lui proposant le poste de conseiller. Monsieur Guillaume BOUTELOUP a accepté cette fonction par lettre recommandée, avec accusé de réception, le 7 octobre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Guillaume BOUTELOUP au sein du Conseil Municipal et dans les commissions et organismes où siègeait Monsieur Ako HAMDAROU, à savoir
 - o la Commission « Fonctionnement de l'Institution » ;
 - o la Commission de contrôle des listes électorales en tant que titulaire ;
 - o l'école maternelle Rockefeller en tant que délégué suppléant ;
- de prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur BOUTELOUP, avez-vous des commentaires à faire ? Je vous laisse la parole.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à remercier le Conseil Municipal et Monsieur le Maire pour l'accueil au sein de cette assemblée et pour mon installation en tant que conseiller municipal de notre ville. Mes remerciements et ma reconnaissance s'adressent aussi à Ako HAMDAROU, dont le départ traduit la volonté concrète de passer le flambeau et me permet d'être parmi vous à présent. Mais je le remercie surtout pour l'accompagnement et les conseils issus de sa longue expérience, qu'il continue à apporter pour nous aider dans nos fonctions. Sa constance, son engagement pour l'unité de notre famille politique, sa probité représentent pour moi un chemin que je vais essayer d'emprunter.

Je partage comme lui la particularité d'être issu d'un milieu populaire et je mesure, par conséquent, l'importance du politique pour améliorer le quotidien des gens, lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Si les élections récentes sont marquées par une abstention de plus en plus importante, notre proximité avec les habitants en tant qu'élus locaux constitue un défi pour ramener les abstentionnistes aux urnes. Je mesure ainsi l'importance et la responsabilité que représente la fonction d'être élu au sein de cette assemblée où je pourrai agir dans l'intérêt des habitants dans ma ville d'adoption depuis 13 ans, tout en portant et revendiquant les valeurs de gauche qui guident mes convictions et mes choix.

Mon mandat s'inscrit dans une opposition ancrée à gauche, dans la continuité du travail effectué par l'opposition doloise où je serai attentif aux questions liées à la démocratie, mais aussi aux moyens existants pour lutter contre l'éloignement des urnes avec, par exemple, la démocratie participative qui est un levier pour inverser ce processus. Je serai aussi vigilant à l'égalité femmes-hommes et à l'efficacité de la lutte contre ces inégalités, mais également à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre commune, donc surtout les mesures pour améliorer l'existant.

Le handicap touche toutes les catégories de population. Il est souvent indétectable en première apparence pour les autres, créant un rejet, des regards, des gestes ou des paroles blessantes pour les personnes handicapées par des personnes à leur contact. Combien de personnes sourdes ne maîtrisant pas la lecture labiale se retrouvent en difficulté au guichet d'un service, dont l'interlocuteur ne connaît pas le langage des signes, et ressentent ainsi un sentiment d'exclusion ? La marge de progression est importante tant pour l'inclusion dans notre société, que pour l'accessibilité aux services publics dans les collectivités territoriales et dans les services de l'État. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire : Merci. Je voudrais tout d'abord saluer le travail et l'implication de Monsieur HAMDAROU pendant près de 20 ans au sein du Conseil Municipal. C'est le premier élément que je voudrais donner ce soir. Peu importe nos différences d'appréciation politique dans les dossiers ou, parfois, les débats compliqués que nous avons pu avoir ici. Nul ne peut remettre en cause son investissement et sa volonté de participer à la vie de la cité par son implication municipale pendant un peu plus de deux décennies. C'est le premier point que je voulais vous donner.

Je voudrais ensuite vous dire, Monsieur BOUTELOUP, que nous prenons acte de votre arrivée au sein du Conseil Municipal, mais que je ne peux pas accueillir avec satisfaction l'arrivée d'un élu de La France insoumise (LFI) au sein de ce Conseil Municipal, particulièrement dans le contexte actuel. Ce n'est pas une remise en cause de votre personnalité ni de vous-même en tant que tel, mais de votre engagement politique là où il se situe.

Enfin, pour terminer, je tiens à préciser que j'ai reçu un courrier le 16 octobre dernier concernant les groupes politiques du Conseil Municipal. À ce titre, je tiens à vous transmettre les informations suivantes. Monsieur BOUTELOUP et Madame HERRMANN ont choisi de constituer et d'appartenir au groupe dit

« Ensemble Dole », donc vous deux dans ce groupe, avec Madame HERRMANN comme étant représentante et présidente du groupe. Je prends acte de cette demande.

Pour autant, le règlement du Conseil Municipal implique que vous soyez trois dans ce groupe, et non deux. Je vous proposerai au prochain Conseil Municipal une modification du règlement intérieur pour que nous puissions abaisser ce nombre à deux, afin que votre groupe puisse effectivement être effectif au sein de cette assemblée. Voyez-y ici un signe de ma part pour favoriser votre travail au sein du Conseil Municipal. Cela évitera de dire un peu partout que nous sommes toujours en forme d'opposition à ce que vous souhaitez.

J'ajoute que le Conseil Municipal est donc composé de la manière suivante :

- votre groupe de deux à partir de la modification du règlement intérieur ;
- un groupe de trois élus de la liste « Verte et ouverte » avec Madame JARROT-MERMET, Monsieur PRAT et Monsieur GOMET ;
- 29 élus de la majorité municipale ;
- un membre indépendant, Monsieur Timothée DRUET.

Voilà pour l'ensemble de ces éléments liés à notre assemblée. Y a-t-il d'autres observations sur ce sujet ?

Mme HERRMANN : Je ne comprends pas bien votre intervention au sujet de notre groupe « Ensemble Dole ». C'était déjà le cas depuis que Monsieur DRUET avait exprimé la volonté de le quitter. Je n'ai fait que prolonger les choses, c'est-à-dire que Monsieur HAMDAOUI ayant démissionné, je suis responsable du groupe, mais sa démission n'a pas entraîné de changement notable.

M. le Maire : Je n'ai jamais eu de courrier de Monsieur DRUET indiquant qu'il quittait votre groupe, ni même un autre courrier indiquant une modification de la constitution du groupe tel qu'il était auparavant.

Mme HERRMANN : Vous avez noté qu'il y avait trois tribunes différentes. Il y avait celle de Monsieur HAMDAOUI et moi-même où il était écrit « groupe "Ensemble Dole" » et Monsieur DRUET qui était PS, je crois. Dans les faits, c'était le cas.

M. le Maire : Madame HERRMANN, sachez que la constitution des groupes n'est pas liée aux tribunes et qu'une tribune politique n'est pas liée aux groupes. Un élu du Conseil Municipal peut avoir une tribune indépendamment de la question du groupe. C'est ce qu'avait fait Monsieur DRUET, effectivement, mais ce n'était pas lié à la constitution du groupe. Votre courrier précise donc la constitution des groupes. Il me revient de faire état des modifications de groupe en Conseil Municipal. Je comprends votre remarque, mais elle n'est pas fondée dans les textes. Y a-t-il d'autres commentaires ou observations ?

M. PRAT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, je suis choqué par la manière, dont vous avez accueilli Guillaume BOUTELOUP, parce que vous avez reporté des débats nationaux au niveau local. Je crois que la liste « Ensemble Dole » était une liste d'union de la gauche ; nous, nous étions une liste d'union des écologistes et des citoyens. Je crois que Monsieur BOUTELOUP a montré dans son texte préliminaire qu'il avait envie de servir la commune. Rapporter son étiquette politique n'avance à rien. Votre liste était composée de manière aussi variée, de macronistes, de gens de LR, de gens de la droite dure, et pour autant, nous arrivons à travailler ensemble autour de cette table sans nous invectiver par rapport à des orientations nationales qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des Doloises et des Dolois. Je trouve donc dommage que vous ayez fait cette intervention préliminaire.

M. le Maire : Monsieur PRAT, je note ce que vous avez dit, sauf que sur la question des relations avec les débats nationaux, vous êtes assez champions, pas vous personnellement, mais les élus de la minorité. Je le regrette. À chaque fois qu'il y a des manifestations, y compris devant la Sous-préfecture sur des débats nationaux, vous manquez rarement le rendez-vous. Je regrette, mais lorsque l'on est affilié à La France insoumise, on marque très clairement ses opinions. Je n'imagine même pas si jamais il y avait des élus du Front national autour de cette table. Que n'aurions-nous pas entendu de votre part ! Je regrette ce soir, et c'est mon opinion partagée par de très nombreux Français aujourd'hui sur La France insoumise. Il n'y a donc pas de géométrie variable sur ce sujet.

Je n'est pas moi qui ai dit que Monsieur BOUTELOUP était de La France insoumise, mais ce sont les articles de presse ces derniers temps. Assumez, mais si c'est purement un droit d'être lié à un parti politique, et je le suis aussi, il faut surtout l'assumer. Je crois qu'il est important que chacun connaisse bien, lorsque c'est revendiqué, les opinions politiques des uns et des autres. Je regrette, particulièrement dans la situation actuelle, mais je ne peux pas accueillir avec satisfaction l'arrivée d'un élu de La France insoumise. Allumez votre télévision et je pense que vous comprendrez assez rapidement. Cela étant, j'entends votre opinion, vous avez le droit de la prononcer et c'est ce qui vient d'être fait. Merci. Y a-t-il d'autres observations ?

M. BOUTELOUP : J'aimerais juste rappeler que mon arrivée dans cette assemblée est dans le cadre d'un mandat municipal. Je suis un élu de la municipalité et non, au sein de cette instance, représentant de La France insoumise. De plus, les débats nationaux sont nationaux et les débats municipaux sont des choses différentes.

M. le Maire : Oui, j'entends. Je me rappelle parfaitement que lorsque la liste a été composée de Monsieur HAMDAOUI, il était parfaitement assumé que c'était aussi une alliance avec La France insoumise. Cela étant, vous avez le droit de vous exprimer et d'évoquer votre point de vue.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la démission de Monsieur Ako HAMDAOUI, Conseiller Municipal, et de l'installation de Monsieur Guillaume BOUTELOUP.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Monsieur CHAMPANHET.

Arrivée de Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE

RAPPORT N° 04 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE – MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

DCM 2023-070

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport est pour permettre justement à Monsieur le Maire d'intenter une action en justice devant le tribunal des enfants. Le 2 septembre dernier, des dégradations ont été commises sur la porte donnant accès au clocher de la Collégiale. Les auteurs ont été appréhendés, des poursuites ont été engagées. Afin de se constituer partie civile, il faut une délibération spécifique pour que la délégation de pouvoir au maire soit assez complète.

En l'espèce, la rédaction actuelle des délégations de pouvoir du maire n'est pas assez précise. Afin d'éviter les délibérations spécifiques pour chaque dossier, il est proposé de compléter la délégation n° 16 comme suit. Je vous en donne lecture.

« De donner tous pouvoirs au Maire pour obtenir la réparation de tous dommages et préjudices occasionnés à la commune et/ou subis par elle en se constituant partie civile devant toute juridiction compétente pour juger et/ou statuer sur la culpabilité d'un ou de plusieurs auteurs desdits dommages et préjudices, renvoyés par le procureur de la République ou toute autre instance compétente devant lesdites juridictions pénales.

De donner tous pouvoirs au Maire pour intenter une action civile à l'encontre des responsables des dommages et/ou préjudices occasionnés à la commune et subis par elle, ainsi qu'à l'encontre des civilement responsables en cas de préjudices causés par un mineur, et/ou à engager des discussions amiables avec les assurances de responsabilité civile et/ou à engager toutes actions de manière à ce que, dans tous les cas et en toutes circonstances, les intérêts de la Ville de Dole soient préservés et/ou son préjudice réparé.

De donner tous pouvoirs au Maire pour donner mandat à un défenseur de son choix (s'il n'est avocat, il sera muni d'un pouvoir spécial) pour que les intérêts de la commune soient préservés et son éventuel préjudice réparé. »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la délibération n° 20.25.05.06 du 25 mai 2020 concernant la délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, et notamment le point n° 16 comme énoncé ci-dessus.

M. le Maire : Merci, Monsieur CHAMPANHET. Il s'agit d'une délibération qui a été modifiée pour deux raisons. Premièrement, le jugement sur la délibération initiale a été effectué depuis, entre la rédaction première du rapport et celle-ci concernant une situation très précise de dégradations des portes qui menaient au clocher de la Collégiale.

Deuxièmement, il devient inhérent de devoir passer une délibération à chaque affaire. Il était donc important de plutôt modifier les délégations de pouvoirs du Maire pour ne pas individualiser à chaque fois les situations qui conduisaient à ce que le Maire puisse engager des poursuites.

Troisièmement, la délibération initiale portée à votre connaissance lors de la commission était rédigée selon les recommandations et les souhaits de notre avocate, ce qui a engagé à juste titre, Monsieur PRAT, je le dois le dire, une réflexion sur le fait de la nomination des personnes engagées dans ces poursuites.

Cette délibération permettra d'éviter à chaque fois une délibération systématique lorsque l'on engage des poursuites judiciaires, particulièrement sur des mineurs, même si la situation qui a conduit à cette délibération notamment initiale était sur deux individus, un mineur et un majeur, dont les poursuites vont continuer concernant l'individu majeur. Voilà les raisons pour lesquelles, avec cette délibération, nous pouvons aller directement vers ces actions judiciaires sans passer systématiquement une délibération en Conseil Municipal. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Jean-Philippe LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est sur la forme et sur le fond. Vous venez d'expliquer la forme. Cela va permettre d'estimer en justice plus facilement. Quant au fond, cela nous permet de mesurer combien la bêtise n'a pas d'âge, en l'occurrence, puisqu'il y a eu atteinte au patrimoine.

Il me semble très important que cette délibération qui passe au Conseil Municipal soit un signal pour toutes celles et tous ceux qui, dans notre ville, et notamment dans le cadre du secteur ancien, ne respectent pas l'environnement ni son patrimoine. Non, on ne peut pas impunément monter au-dessus du clocher alors qu'il est très clairement indiqué que c'est interdit. Chacun mesurera le danger que cela peut représenter lorsque l'on se trouve sur la plateforme.

La société étant judiciairisée, s'il y avait un problème, derrière des jeux ou un amusement, il y aurait évidemment une action en justice contre les élus. C'est donc très bien de dire ce soir « non, il y a une règle ». On était au-delà de la règle, puisqu'en plus, des individus non seulement avaient décidé de dépasser la règle, mais ils avaient aussi décidé de porter atteinte à cette porte pour pouvoir monter, faire la fête ou que sais-je encore, pour voir comme c'est beau du haut de la Collégiale.

Monsieur le Maire, j'associe à cette délibération ce que nous voyons et je me réjouis encore de ce qui s'est passé ce week-end, je crois, avec tous ces individus qui font des dépôts absolument incroyables autour des PAV (points d'apport volontaire) dans le centre ancien et qui pensent que cela va se passer tranquillement. Non ! Que tous ces individus le sachent ! Je suis peut-être la droite dure ce soir, mais que tous ces individus le sachent ! On les repère ! Non seulement on les repère, mais ensuite, on fait peser sur eux une contravention. Non, on ne fait pas n'importe quoi dans un centre ancien. Je crois que c'est important.

Derrière la forme de cette délibération, il y a le fond, et j'en suis sûr, chers collègues, un fond que nous sommes nombreux à partager autour de cette table. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien. Merci, Jean-Philippe LEFÈVRE pour cette intervention. Que ce soit d'ailleurs dans le centre ancien ou ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs à toutes formes de dégradation ou d'incivilité par qui que ce soit, très clairement, que ce soit des mineurs ou des majeurs. Même si parfois, on n'obtient pas gain de cause, je crois qu'il est important de pouvoir marquer une forme d'autorité partout où cela est possible.

Effectivement, nous avons eu notamment ce week-end un dépôt de différents encombrants sur le centre ancien, à côté des points d'apport volontaire. Je peux vous assurer que les dépôts ont été faits le matin, qu'à 9 heures 30, les élus l'avaient déjà remarqué, qu'à 10 heures, on prévenait la police municipale, qu'à 11 heures, le dépôt était enlevé, et dès ce matin, la Police municipale a pu identifier les auteurs grâce à la vidéoprotection entre autres et elle leur a envoyé la facture. Je crois qu'à un moment donné, la règle doit s'appliquer pour le respect de tous. C'est surtout cela. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme HERRMANN : J'avoue que je suis troublée par la façon dont vous avez accueilli Monsieur BOUTELOUP. Il y a déjà des conséquences. Ce qu'a dit Monsieur LEFÈVRE était inutile. C'est peut-être la « droite dure », mais je trouve cela désolant, parce que d'emblée, vous annoncez la couleur. D'emblée, d'un conseiller municipal élu, qui représente un certain nombre de citoyens, vous en faites votre adversaire.

M. le Maire : Absolument pas !

Mme HERRMANN : Si ! Je trouve que vous avez déjà trop insisté là-dessus, et dès la deuxième intervention, nous en voyons déjà les conséquences. Excusez-moi de dire cela, mais je ne suis pas sûre que vous soyez dans votre rôle. Vous êtes là pour faire en sorte que nous parvenions à travailler ensemble, avec nos différences.

M. le Maire : Oui, mais nous allons travailler avec nos différences, Madame HERRMANN. Ce n'est pas moi qui ai parlé de droite dure tout à l'heure. C'est Monsieur PRAT !

Mme HERRMANN : Vous avez tout de même tendu la perche. Je pense que Monsieur BOUTELOUP a fait une intervention dans laquelle il a montré à quel point il avait envie de travailler avec l'ensemble des personnes ici. D'emblée, vous avez tenu des propos qui laissaient à penser que cela n'allait pas pouvoir se passer ainsi. Vraiment, je suis choquée !

M. le Maire : Madame HERRMANN, je reprends la parole. J'entends ce que vous dites. Ce sont vos observations, mais je regrette, parce que cela fait des années que l'on entend dans toutes les collectivités la façon dont sont accueillis d'autres partis politiques et leurs représentants par les mêmes personnes que vous représentez, c'est-à-dire la gauche, et je parle du Rassemblement National qui, qu'on le veuille ou non, siège dans certaines assemblées, que cela plaise ou non. Je ne vois pas en quoi les Républicains exonéreraient de commentaires de cette manière l'autre côté, c'est-à-dire l'extrême gauche, particulièrement dans le contexte actuel.

À un moment donné, il faut assumer ses positions politiques, et là où l'on siège. Il n'était pas question pour moi de ne pas dire cela. Je vous invite à regarder comment, depuis des années, certains élus sont accueillis dans les assemblées. J'ajouterais même « les élus de la droite », très clairement, très classiquement, au sein des assemblées. Un certain nombre d'élus politiques que vous représentez caricaturent très souvent les élus, y compris les élus républicains. À un moment donné, les gens doivent savoir qui ils sont. Je n'ai pas qualifié Monsieur BOUTELOUP de France insoumise, mais il l'a fait lui-même dans la presse ces derniers temps.

Cela étant, je ne m'exprimerai plus sur le sujet. Je l'ai dit une fois. Il me semble qu'il était nécessaire de le faire. Maintenant, Monsieur BOUTELOUP est un élu comme les autres. Il n'y a pas de problème là-dessus, mais je crois que je ne peux pas, et je me suis tenu à cette déclaration, me satisfaire de l'arrivée d'un élu de La France insoumise au sein de l'assemblée. Maintenant, le sujet est là-dessus. Si Monsieur LEFÈVRE a pris ces propos, ce n'est pas lui qui les a tenus, mais c'est Monsieur PRAT. Cela étant dit, vous voudrez bien suivre le dossier sur lequel nous sommes en train de délibérer.

Mme HERRMANN : Je n'ai peut-être pas très bien écouté. Qu'est-ce que cette affaire a-t-elle de différent de toutes les autres ? J'imagine qu'il y a eu des dégradations malheureusement trop fréquentes. Qu'est-ce qui fait que, alors que vous avez tout pouvoir par votre rôle de maire... ?

M. le Maire : Justement, je n'ai pas tout pouvoir. Le titre est « modification des délégations de pouvoirs du maire ». Jusqu'à maintenant, je ne pouvais pas intenter en justice sur ces situations. C'est justement le fait qu'à chaque fois, nous devons prendre une délibération. Nous n'avons pas non plus des Conseils Municipaux toutes les semaines. Parfois, certaines affaires sont jugées plus rapidement, surtout lorsque l'on a affaire à des mineurs par rapport au juge des enfants, premièrement.

Deuxièmement, en modifiant les délégations de pouvoirs du maire, cela me donne la possibilité d'ester en justice directement sans passer devant le Conseil Municipal sur ces situations. Je pense avoir été assez clair par rapport à votre demande. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. PRAT : Je crois que vous avez répondu, parce que j'étais resté sur le rapport reçu à la maison. Or il n'était pas indiqué « modification des délégations de pouvoirs du maire », ce que je viens de découvrir lorsque vous l'avez dit. Par ailleurs, lorsque je parlais de la droite dure, je ne pensais pas particulièrement à Monsieur LEFÈVRE. Mais j'ai bien compris que c'était de l'humour.

M. le Maire : Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je tenais à remercier mes collègues de l'opposition de leur soutien.

M. le Maire : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification des délégations de pouvoirs du Maire (article L2122-22 du CGCT) quant à l'autorisation donnée au Maire pour intenter une action en justice devant le Juge des enfants près le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier et devant le Tribunal Correctionnel de Lons-le-Saunier.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 05 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2022

DCM 2023-071

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. J'espère que je n'étais pas visé non plus. La Ville de Dole a transféré ses compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2021. Il s'agit là d'une simple prise d'acte, les deux rapports ayant été approuvés par le Conseil Communautaire. Concernant l'assainissement non collectif, cela a été fait au mois de juin, et pour ce qui concerne l'assainissement collectif, au mois de septembre. Chaque Maire doit le présenter à son Conseil Municipal, ce que nous faisons ce soir. Dans ce cadre, ces rapports vous sont présentés avec un focus plus particulier pour notre ville. En fait, il n'est pas très évident de sortir des indicateurs, car pour la plupart, ils ont déjà été présentés dans le cadre du rapport annuel du délégataire, rapport très consistant et très chiffré.*

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a pour objectif de faire un document global pour toutes les communes, donc n'extraire que ce qui concerne Dole n'a pas beaucoup de sens. Cependant, pour évoquer quelques chiffres présentés dans les notices et dans les rapports, concernant l'assainissement non collectif, c'est-à-dire les gens qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement, qui ont une installation d'assainissement individuelle, nous avons à Dole 314 abonnés, soit 340 foyers non raccordés. Nous sommes sur un contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans. Pour la Ville de Dole, Suez est délégataire pour ces contrôles d'assainissement et pour les autres communes, c'est la Sogedo.

Il y a eu 3 207 installations contrôlées au global depuis la mise en service du service public d'assainissement en non collectif sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec un taux de conformité de 68,2 %. Nous avons donc encore une marge de progression, c'est un peu compliqué, parce que les investissements sont souvent onéreux, conséquents et nous avons relativement peu de moyens d'action pour obliger ces abonnés à se mettre en conformité. En plus de ces contrôles tous les 8 ans, il y a un contrôle obligatoire au moment des ventes, et les acheteurs ont un an pour se mettre en conformité si l'installation est déclarée non conforme. Voilà très rapidement pour l'assainissement non collectif.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le mode de gestion pour la Ville de Dole choisi et mis en place est la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique). Il s'agit de la SEMOp Doléa. Il y a une Délégation de Service Public (DSP) jusqu'au 31 décembre 2028. Pour la Ville de Dole, il y a 12 241 abonnés, à comparer aux 24 428 abonnés pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les volumes facturés sur Dole s'élèvent à 1 658 000 mètres cubes, contre 2,6 millions de mètres cubes pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En linéaire de réseau, au global, nous avons 146 kilomètres au total, répartis en 26 kilomètres en réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales, et 120 kilomètres en unitaire, c'est-à-dire que les eaux pluviales et les eaux usées sont mélangées, à comparer aux 380 kilomètres répartis sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

S'agissant des tarifs, vu que nous sommes en SEMOp, et qu'elle porte les investissements, nous n'avons pas de part fixe ni de part variable aux collectivités. Nous avons uniquement une part fixe délégataire (abonnement) qui s'élève à 22,94 euros hors taxes par an et une part proportionnelle qui s'élève à 1,60 euro hors taxes par mètre cube pour la part variable. À cela, nous rajoutons une taxe qui va à l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux, ce qui fait qu'au global, nous arrivons pour la Ville de Dole, pour 2022, à un prix de 2,15 euros TTC par mètre cube sur la base d'une facture de 120 mètres cubes, soit un total de 234,69 euros, à comparer avec les prix de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole où nous allons de 2,15 à 3,43 euros par mètre cube. Nous ne sommes donc vraiment pas chers par rapport aux autres communes.

Il y a une autre information un peu plus technique que vous avez sur la notice. Par exemple, concernant le nombre d'autorisations de déversement pour les établissements industriels, 29 entreprises ou établissements industriels ont des conventions et des autorisations de rejet sur le réseau d'assainissement. Concernant la quantité de boues produites par la station d'épuration de Choisey, nous sommes à 1 160 tonnes de matières sèches, contre 900 tonnes traitées l'année précédente. Plus on produit de boues, plus la station d'épuration travaille très bien les effluents qui lui arrivent. C'est donc un indicateur de qualité.

Le taux de desserte s'élève à 96 %, ce qui est également un très bon indicateur qui indique une bonne desserte du réseau, entre autres grâce aux travaux réalisés notamment ces trois dernières années et notamment au niveau de l'Aquaparc, ces travaux ayant grandement amélioré cet indicateur.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées s'élève à 0,9 %. Nous considérons que normalement, sur un réseau d'assainissement, il faut renouveler tous les 100 ans. Il faudrait donc un taux moyen annuel de renouvellement de 1 %, sachant que c'est un taux affiché et très

peu de collectivités y parviennent, surtout en raison des coûts. Par conséquent, à 0,9 %, nous sommes très bien positionnés. Enfin le taux d'impayés est de 1,58 %, ce qui est très faible, et le taux de réclamations est de 3,92 %. Ce terme de « réclamations » est à corriger, car ce sont surtout des demandes d'information sur les factures ou d'autres éléments. Voilà les quelques éléments que je voulais porter à votre connaissance.

M. le Maire : Merci pour cette présentation de rapport ici, comme dans toutes les communes de l'agglomération. Y a-t-il des commentaires suite à cette présentation assez détaillée ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise de connaissance. Il n'y a donc pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif et Assainissement non collectif pour l'année 2022.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6. La parole est à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 06 : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DCM 2023-072

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Le contenu du rapport annuel comporte deux volets, l'un sur la politique de Ressources Humaines en données chiffrées et l'autre sur les politiques menées sur leur territoire en faveur de l'égalité.

Concernant la politique de Ressources Humaines, on y trouvera les données relatives :

- à l'effectif permanent ;
- au recrutement ;
- à la formation ;
- au temps de travail ;
- aux promotions ;
- aux conditions de travail ;
- à l'absentéisme ;
- à la rémunération.

Le rapport figurant en annexe présente les données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole pour l'année 2023.

Je vais vous en communiquer quelques chiffres clés. Tout d'abord, les postes de direction restent majoritairement féminins en 2023, avec 6 femmes et 3 hommes. Ils étaient également 9 directeurs en 2022, mais la répartition était légèrement différente (5 femmes et 4 hommes). Les postes de chef de service sont toujours au nombre de 22, avec la même répartition majoritairement féminine à 60 %, soit 13 femmes et 9 hommes. En règle générale, tous agents confondus, le taux de féminisation de notre collectivité passe de 66 à 67 %, alors qu'au niveau national, ce taux est stable à 61 %.

Par filière, la représentation reste classique. Les hommes sont majoritaires dans les filières sportives et la Police municipale. Comme en 2022, à noter l'équilibre de la filière technique qui enregistre 49 % de femmes et 51 % d'hommes. À noter que dans cette filière, les agents des écoles, crèches, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et entretien y figurent.

Par ailleurs, la pyramide des âges présente un personnel vieillissant. Cependant, par rapport à 2022, la proportion de femmes de moins de 30 ans passent de 9 % à 16 % de l'effectif et celle des hommes de moins de 30 ans, quant à eux, passent de 13 % à 20 %. En ce qui concerne l'absentéisme, le taux diminue, passant ainsi de 9,25 % en 2022 à 7,67 % en 2023. À noter qu'au niveau national, il est de 9,7 %. Notez que les écarts de rémunération sont en baisse cette année et diminuent progressivement entre les hommes et les femmes.

En ce qui concerne les politiques menées cette année, il y a eu deux nouveautés en 2023. Les agents de notre collectivité ont été invités le 8 mars, Journée du Droit des Femmes, à la pièce de théâtre Et pendant ce temps, Simone veille. Il y a une nouveauté cette année : une journée de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes sera proposée sur la base du volontariat. Il s'agira d'aborder la définition de l'égalité femmes-hommes et d'identifier les formes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Bonsoir à tous. Je vous remercie de me donner la parole. Ce rapport a déjà été présenté jeudi soir en Conseil Communautaire. Je vais reprendre la parole sur deux points ce soir. En premier constat, nous remarquons qu'au fil des années, le rapport s'est étoffé, ce qui est plutôt positif. Nous voyons une réelle volonté de travailler dans ce sens. Pour autant, je vais mettre en lumière une chose qui m'interroge. Le nombre d'agents contractuels permanents augmentera de 8 entre 2023 et 2024, passant à 71. A contrario, le nombre d'agents titulaires va diminuer de 11 sur la même période, puisqu'ils seront 198, contre 209 aujourd'hui. C'est peut-être une augmentation de la précarisation. J'interroge ce genre de contrat.

Je reprends l'exemple d'un agent qui travaille au service de la Ville depuis 9 ans dans une école et qui est toujours en contrat permanent, ce qui ne lui permet pas d'avoir une vie stable dans laquelle il peut se projeter. Les prêts auprès des banques lui sont refusés. Comme je l'ai dit jeudi, même la location d'un appartement devient compliquée, les propriétaires étant de plus en plus exigeants. Cet agent vit à plus de 15 kilomètres de Dole, et vu son petit salaire, cela augmente encore. Le fait d'être agent contractuel lui évite certainement aussi dans la graduation d'avoir des primes, en tout cas une hausse de salaire. J'interroge vraiment cela. Nous contentons-nous d'avoir de nombreux agents contractuels permanents ? Je comprends le fait qu'il y ait une masse salariale importante. Pour autant, je m'interroge.

En deuxième point, Madame MANGIN m'avait rassurée jeudi. Une formation est proposée sur la base du volontariat, ce qui est très bien, auprès du personnel municipal pour travailler sur la question des violences sexistes et sexuelles. Je tiens à dire qu'il serait vraiment bien que cette formation soit présentée à tous les agents. Il pourrait y avoir une cohorte d'agents formés sur deux ou trois ans sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame JARROT-MERMET. Je vais laisser la parole à Isabelle MANGIN. Auparavant, concernant à la baisse du nombre de titulaires et les contractuels, Isabelle MANGIN corrigera si c'est nécessaire, mais comme vous le savez, nous essayons de tenir notre masse salariale et tous les titulaires ne sont pas forcément remplacés. C'est le premier point.

Je rappelle quand même aussi que la masse salariale nette financièrement parlant ne cesse d'augmenter malgré notre attention particulière et le fait que nous ne remplaçons pas tout le monde. Pourquoi ? Parce que le point d'indice augmente, les agents ont été augmentés par des décisions nationales, des décisions qui, jusqu'à maintenant, me semblent être cohérentes compte tenu de l'inflation, entre autres.

Parallèlement, nous avons besoin de plus en plus de personnes dans les services périscolaires. Nous avons eu d'ailleurs des difficultés majeures ces dernières années pour trouver du personnel. Grâce à une campagne de communication active de ce point de vue, nous avons réussi à reprendre une trentaine de personnes supplémentaires, ce qui nous permet d'assurer les services de restauration scolaire et de périscolaire, ce qui était extrêmement compliqué jusqu'à maintenant, donc d'éviter des choix drastiques, voire de refuser des enfants, comme on a pu le voir notamment à Besançon, ce qui entraîne évidemment des problèmes importants pour les parents. Or ces contractuels supplémentaires ne sont pas titulaires tout de suite. Il est donc assez pertinent et normal que vous voyiez une augmentation du nombre de contractuels.

Ensuite, sur la deuxième situation que vous présentez, il faut vite nous amener cet agent pour que nous regardions rapidement sa situation, parce que normalement, ce n'est pas possible. Soit il y a une erreur dans nos services, mais je ne pense pas que ce soit le cas, soit la situation que vous présentez n'est pas tout à fait conforme à votre présentation. Soit cette personne venait peut-être d'une autre collectivité et vous cumulez les 9 années, soit c'est une autre situation que je ne connais pas, parce que même si cette personne est à temps partiel, elle est CDIisée au bout de 6 années. Je ne dis pas qu'elle est titularisée, mais elle est CDIisée. C'est la loi. Par conséquent, il y a un problème sur cette situation que vous nous avez déjà présentée jeudi soir. Je vous invite donc à prendre contact avec le service des Ressources Humaines en passant par mon cabinet en lien avec le directeur général des services pour regarder particulièrement cette situation, parce qu'elle n'est pas possible.

Mme MANGIN : Je voulais rajouter que sur les contractuels dont nous parlons, ce ne sont pas forcément des emplois précaires, mais des contrats à durée indéterminée également. En ce qui concerne certains postes, nous n'avons pas forcément des fonctionnaires qui se présentent lors du recrutement. Nous sommes donc obligés de faire appel à des contrats à durée indéterminée pour y répondre. Par ailleurs, je vous confirme que la formation qui se fera en novembre sera présentée pendant plusieurs années de façon à ce que tous les services puissent y accéder. Je voulais vous indiquer également que je suis sensible à la situation de l'agent que vous évoquez. Il serait bien que vous nous indiquiez de qui il s'agit pour que nous puissions vérifier sa situation.

Mme JARROT-MERMET : Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. À la page 4 du rapport égalité femmes-hommes, dans le tableau concernant la part des hommes et des femmes à temps complet et non complet, je lis qu'il y a 52 femmes et 10 hommes à temps non complet, ce qui représente respectivement en termes d'effectif 14 % et 5 %. Comment la Ville prévoit-elle d'augmenter le temps de travail de ces personnes ?

Mme MANGIN : Cela fait plusieurs années que nous essayons de travailler justement sur la pérennisation de ces contrats. Nous essayons de rajouter des heures autant que faire se peut lorsque nous parvenons à avoir des agents qui cumulent plusieurs petits horaires. Nous y travaillons donc ardemment.

M. le Maire : Ceci étant, attention, certaines personnes ne veulent pas de temps complet. Je rappelle que très souvent, ces agents à temps non complet travaillent justement dans nos services périscolaires, restauration scolaire incluse. D'ailleurs, parmi les 30 personnes que nous avons eues suite à la campagne de communication cet été, il y a aussi de jeunes retraités qui veulent travailler, soit parce qu'ils s'ennuient, soit parce que cela leur fait un complément à leur retraite très faible. Parfois, ces personnes, et pas uniquement des retraités, ne veulent pas d'un temps complet, mais ils veulent tout simplement un complément.

Je ne veux pas dire non plus que 100 % des cas que vous avez cités, Monsieur BOUTELOUP, sur les 52 femmes et les 10 hommes, sont uniquement des personnes qui veulent du temps non complet, mais il y en a. Il faut simplement bien entendre cela. Nous essayons de travailler, c'est compliqué, mais nous avons progressé sur le sujet, pour voir comment arriver à des temps complets pour ceux qui le souhaitent, ce qui est le but de votre intervention.

C'est un enjeu très fort, et très souvent, j'en ai parlé avec Nathalie JEANNET qui connaît parfaitement ces problématiques périscolaires et de restauration scolaire en disant que si nous ne parvenons pas à boucler nos effectifs pour tenir les cantines et le périscolaire, c'est surtout parce que ce sont des temps non complets faibles. Par conséquent, l'attractivité n'est pas très importante, car ces personnes veulent bien travailler, mais elles veulent travailler 35 heures pour arriver à sortir un salaire à peu près convenable, et c'est vraiment l'enjeu. Tout est vraiment fait par le service des Ressources Humaines pour voir comment c'est possible. Simplement, nous avons une activité forte sur des horaires particuliers. Il faut donc beaucoup de monde sur des laps de temps courts, mais sur ces laps de temps courts, il n'y a pas de possibilité de cumuler 35 heures. De là naissent ces temps non complets qui, parfois, font que ces personnes ont des revenus forcément incomplets plutôt faibles, ce qui entraîne parfois le manque d'attractivité de ces postes.

Vous faites bien d'évoquer ce sujet. C'est une vraie problématique. Après, Nathalie JEANNET ou Isabelle MANGIN peuvent apporter des éléments sur le sujet, mais sachez que nous essayons de nous mobiliser pour parvenir au maximum à constituer des temps complets, ce qui n'est pas évident. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

M. BOUTELOUP : Je vous remercie, Madame MANGIN et Monsieur le Maire, pour ces précisions. Puis-je me permettre une petite suggestion ? Serait-il éventuellement envisageable d'augmenter le taux horaire de ces personnes pour augmenter l'attractivité de ces emplois ?

M. le Maire : Il me semble que tout cela est cadré par des grilles, ce que va vous expliquer mieux que moi Isabelle MANGIN.

Mme MANGIN : C'est un peu plus compliqué que cela, parce que des grilles indiciaires existent. Cela étant, nous en sommes conscients.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Ce rapport ne demande pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend connaissance du rapport annuel 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 07 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DU 30 GRANDE RUE

DCM 2023-073/074/075

M. le Maire : Je précise que Messieurs FICHÈRE, CHAMPANHET et MBITEL, et Mesdames JEANNET, BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE et JARROT-MERMET et moi-même ne prendrons pas part au vote, car nos sommes membres du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (G2D39). La parole est à Mathieu BERTHAUD.

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Afin d'assurer le financement de l'acquisition et des travaux de réhabilitation d'un immeuble situé aux 30, 30A et 30B Grande Rue à Dole, la SPL (Société Publique Locale) Grand Dole Développement 39 sollicite de la Ville une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un montant total emprunté de 519 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder sa garantie à la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant d'emprunt de 259 500 euros ;
- de noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Ville détiendra sur la SPL une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 7 non-participations au vote des membres présents et représentés, approuve la demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de la concession Cœur de Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 8.

RAPPORT N° 08 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE

DCM 2023-076

M. le Maire : Je précise que dans la même configuration, les mêmes élus que j'ai cités dans le rapport précédent ne prendront pas part au vote. La parole est à Daniel GERMOND.

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Afin d'assurer le financement des travaux d'extension de la cuisine centrale, la SPL Grand Dole Développement 39 sollicite de la Ville une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un montant total emprunté de 267 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder sa garantie à la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant d'emprunt de 133 500 euros ;
- de noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Ville détiendra sur la SPL une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour cette demande de garantie d'emprunt. Je voudrais simplement rappeler que les travaux d'extension sont en cours. Ils sont quasiment terminés. L'ensemble de ces travaux permettront d'assurer l'augmentation de la capacité de production de la Cuisine Centrale. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve la demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de travaux d'extension de la Cuisine Centrale.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 9. La parole est à Madame MARCHAND.

RAPPORT N° 09 : SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION CENTRE ÉQUESTRE DE LA FORET DE CHAUX

DCM 2023-077

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 690 euros à l'association Centre Équestre de la Forêt de Chaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention correspondante.

M. le Maire : Merci. C'est une forme de rattrapage d'une subvention qui n'avait pas été versée, parce que nous attendions certaines précisions pour l'exercice 2023. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 690 euros à l'association Centre Équestre de la Forêt de Chaux.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10.

RAPPORT N° 10 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DCM 2023-078

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : C'est toujours un moment important pour la collectivité avec le budget qui sera voté mi-décembre. La loi nous demande, à juste titre au demeurant, d'effectuer un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année à venir. Vous savez que dans cette collectivité, et ce n'est pas le cas partout, nous votons le budget au mois de décembre, comme à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'ailleurs, d'autres collectivités votant leur budget fin mars. Depuis quelques années, nous avons adopté cette méthode de vote du budget juste avant que l'année commence.

Il est important de rappeler que cet exercice 2024 des orientations budgétaires qui sont les nôtres marque évidemment la politique menée par une collectivité, une municipalité pour un territoire, en l'occurrence ici la Ville de Dole. Je voudrais quand même rappeler que nous ne mettons pas en place un projet politique pour une Ville sans bien sûr mettre en adéquation les grands principes, le cadre, les orientations politiques de la collectivité, sans avoir en parallèle un budget qui reflète ces orientations politiques.

Dans cette logique, vous avez dans le rapport qui vous a été donné une analyse très détaillée sur la situation macroéconomique, c'est-à-dire les situations internationale, européenne, nationale, les décisions gouvernementales, soit les cadres national et international qui s'imposent à nous dans la gestion des deniers publics. Évidemment, la situation globale d'abord française souvent en lien avec la situation internationale a des répercussions sur les collectivités. Dans ce sens, comme vous le savez, la principale donnée à prendre en compte sur cette situation macroéconomique est bien évidemment le niveau d'inflation. Chacun le connaît, il a probablement atteint en 2023 son apogée et il devrait être un peu plus raisonnable en 2024. Bien évidemment, nous y reviendrons.

À ce titre, chacun peut comprendre que les orientations budgétaires et la préparation budgétaire en cours tiennent compte d'une augmentation de nos coûts d'un certain nombre de matières premières, inhérents au fonctionnement de la collectivité. Ces matières premières doivent être complétées de diverses augmentations de coûts d'assurance, d'entretien qui globalement, sur un certain nombre de chapitres budgétaires, augmentent compte tenu de cette inflation qui ne touche pas que les particuliers, mais bien évidemment aussi les collectivités.

Par ailleurs, les orientations budgétaires 2024 tiennent compte aussi d'une augmentation des coûts salariaux, ce que l'on appelle « les ressources humaines », par les augmentations à nouveau décidées par le gouvernement, et notamment les augmentations des indices des salariés de la collectivité et des barèmes de progression qui, là aussi, engendreront pour la collectivité, un coût supplémentaire en augmentation pour ce chapitre et cette partie des coûts salariaux.

Toujours dans les questions d'augmentation, l'année dernière, à la même époque, nous vous parlions de l'explosion des coûts énergétiques, ces coûts énergétiques représentant aussi un autre poste important de la collectivité. Je rappelle qu'historiquement, avant la crise que nous avons connue l'année dernière, notre coût global de l'ensemble de l'énergie des fluides était environ de 1,7 million d'euros. L'année dernière à la

même époque, nous avons budgétisé un coût de 2,8 millions d'euros, soit 900 000 euros de prévision d'augmentation, ce qui représente une part extrêmement importante.

J'avais d'ailleurs proposé à la même époque il y a un an, que si nous n'avions pas un peu de compensation d'État, nous baisserions de 10 % les budgets associatifs, parce qu'il fallait que tout le monde fasse des efforts. Nous avons eu une compensation, certes faible, mais qui était de ce niveau de 10 %, des retours de 100 à 120 000 euros, de l'État, ce qui est une maigre partie par rapport à l'augmentation que nous supposions de 900 000 euros. Cette compensation a donc évité cette baisse des subventions aux associations.

Nous avons mis en place parallèlement il y a un an, un plan d'économie d'énergies. Je rappelle que ce plan nous a permis de faire une économie de près de 700 000 euros sur le poste énergies. Il a été caractérisé notamment par les coupures d'éclairage public entre 23 heures et 6 heures là où c'était possible. Nous avons poursuivi cette politique globalement, nous passons en LED de plus en plus, et nous la poursuivons aussi dans d'autres salles, soit avec leur fermeture, soit avec moins de chauffage, soit avec l'absence de douche dans certains gymnases. Je sais que cela a causé quelques désagréments, mais somme toute, l'enjeu en valait largement la chandelle, puisque nous avons fait une économie extrêmement importante qui a permis, je le dis, de maintenir la collectivité dans une situation financière tout à fait acceptable.

Nous prévoyons dorénavant, pour l'exercice 2024, une masse globale budgétaire sur les fluides de 2,1 millions d'euros, ce qui, par rapport aux 2,8 millions d'euros de l'année dernière, représente une baisse de 700 000 euros et ce qui est la conjonction à la fois de la baisse du prix énergétique électricité et gaz, le prix de ces énergies ayant globalement rebaisé, et également des évolutions des passages en LED que nous avons effectués, de la modification sur le chauffage urbain avec la création d'une nouvelle unité de chauffage urbain actuellement à l'essai, comme vous avez pu le voir et qui sera lancée dans quelques semaines.

Tout cela nous permet d'atténuer nos coûts énergétiques avec ce chiffre de 2,1 millions d'euros qui, comme je l'indiquais, est à mettre en parallèle au montant de 1,7 million d'euros d'avant la crise. Cela représente tout de même 400 000 euros de plus qu'avant, mais c'est moins que l'année dernière.

Ce plan d'économie d'énergie est poursuivi, baisse des tarifs, nouvelle chaufferie complémentaire. Tout cela nous permet de contenir largement l'augmentation énergétique. Heureusement que nous avons pris ces différentes décisions. Sinon, ce ne serait pas 2,1 millions d'euros que nous prévoirions d'inscrire sur le budget 2024, mais ce serait probablement beaucoup plus.

Les modifications aussi pour 2024 tiennent compte de l'augmentation des taux d'intérêt de nos emprunts bien évidemment – nous n'achetons plus de l'argent au même coût qu'avant –, des premiers loyers du Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE), du Plan Nouvelle Génération pour les écoles qu'il faudra commencer à payer, puisque nous allons inaugurer en 2024 les travaux menés actuellement. Nous maintiendrons un niveau d'investissement égal non pas à celui de l'année dernière, mais à celui de l'année d'avant, c'est-à-dire que nous reprenons un rythme d'investissement à nouveau soutenu, contrairement à l'année dernière.

Pourquoi ? C'est assez simple. L'année dernière, nous avons une perte assez importante de ressources, nous étions dans une situation difficile et inquiétante compte tenu des éléments que j'ai évoqués, nous avons fait des économies, les prix de l'énergie ont de nouveau baissé. Nous retrouvons donc des capacités pour revenir à un niveau d'investissement similaire à auparavant.

Nous emprunterons également entre 3 et 4 millions d'euros, contre 2,5 en 2023. Nous reprenons donc un rythme d'emprunt similaire à avant cette crise énergétique, car nous avons de nouveau les capacités de le faire. Nous maîtriserons l'endettement qui restera à un niveau approximativement de 38,6 millions d'euros d'encours, une capacité de désendettement autour de 8 années. Nous maintiendrons les taux de fiscalité. Il n'y aura pas d'évolution fiscale de par la collectivité, mais comme chacun le sait, concernant la fiscalité, donc taxe foncière uniquement, puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation sauf sur les résidences secondaires, nous ne toucherons pas au taux fixé ici dans l'assemblée.

Pour autant, chacun le sait et chacun a pu le voir, pour celles et ceux qui sont propriétaires en 2023, il y a eu une augmentation importante de 7 % décidée par l'État, cette augmentation des bases, et non du taux, étant fixée en lien avec le niveau d'inflation. Cela signifie que nous prévoyons, comme nous le verrons dans la présentation de Jean-Pascal FICHÈRE, 2,5 % pour le moment, mais nous serons très probablement plutôt vers 4 % l'année prochaine sur ce sujet.

Voilà les quelques éléments d'orientations budgétaires. Je n'ai pas évoqué les investissements en tant que tels. Nous le verrons un peu à la fin du rapport. Ils seront précisés dans le budget au mois de décembre, même si nous poursuivrons, bien évidemment, les actions de transition écologique, avec notamment

l'ensemble du plan Nouvelle Génération sur les écoles, le début de la végétalisation de certaines cours d'école. Nous investirons sur certaines voiries qui sont attendues ici ou là dans la ville. Un travail sera aussi mené sur des restaurations patrimoniales, notamment sur l'Arsenal, sur le musée, mais plus en termes de sécurité incendie, d'accessibilité, sur la Collégiale Notre-Dame.

Bien évidemment, il y aura d'autres travaux sur certains ponts, bref, ce qui est nécessaire et qui constitue tout simplement notre obligation d'entretien de la ville. Nous poursuivrons les études pour le parc public de la rive gauche qui verra sa réalisation en 2025-2026. Ce sont aussi des orientations importantes. Pour le reste, nous affinerons lors du budget.

Ce sont donc une stabilité des taux d'imposition, une gestion qui continuera d'être rigoureuse, le retour d'une politique d'investissement ambitieuse, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec toujours une politique événementielle et culturelle particulièrement soutenue et un soutien à nos associations quelles qu'elles soient. Voilà les grands principes de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2024. Je vais laisser à Jean-Pascal FICHÈRE le soin d'entrer dans un certain nombre de détails.

M. FICHÈRE : *Merci, Monsieur le Maire, de cette introduction. Je vous rappelle ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Nous allons voir les conséquences de ce qui vient d'être évalué comme cela a été expliqué par le Maire. Je reprends simplement la structure du rapport.*

Préambule

Je ne reviens plus sur l'évolution de la réglementation qui revient chaque année, parce que vous avez l'habitude. La législation nous invite à faire ce rapport dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. C'est la raison pour laquelle nous le faisons ce soir.

Principales données macroéconomiques

Comme cela a été rappelé également, le contexte international se caractérise par une période assez incertaine, très forte compte tenu de la croissance qui est un peu au ralenti. Il y a des signes de ralentissement très significatifs et auxquels nous pouvons nous attendre. L'inflation est certes en baisse d'après les orientations, mais nous attendons encore une inflation relativement soutenue en 2024 et nous comptons sur une diminution sur la moyenne de l'année 2024, mais qui sera encore un peu forte.

Au niveau national, en 2023, vous connaissez les données. Nous avons eu un taux de croissance de 0,9 % malgré la situation un peu particulière. Nous sommes donc restés en positif en ce qui concerne notre pays. L'activité économique est bien marquée par l'inflation à hauteur de 5,8 %. Il reste beaucoup d'incertitudes sur la situation internationale, comme vous le savez. Nous avons un taux de chômage encore assez élevé, à 7,2 %. Les attentes sur 2024 connaissent quelques dégradations. Néanmoins, les hypothèses seraient que l'on maintiendrait un PIB de l'ordre de 0,9 %. L'inflation baisserait en moyenne annuelle sur 2,6 %, la baisse étant attendue plutôt au milieu de l'année prochaine. Le taux de chômage regrimperait légèrement, puisque nous devrions atteindre un taux qui remonterait à 7,5 %. Voilà pour les grandes données qui ne devraient pas beaucoup impacter notre propre budget.

Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités territoriales

En ce qui concerne le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 sur les finances publiques, sachez que le débat est toujours en discussion. Néanmoins, les grandes orientations annoncées pour le Parlement sont déjà arrêtées. Le 49.3 va peut-être simplifier encore beaucoup de choses sur les amendements potentiels. En tout cas, retenons quelques éléments. L'absence de plafonnement de la revalorisation des bases notamment sur les taxes foncières est un problème qui a été soulevé, puis abandonné. Comme l'a dit le Maire, nous aurons une augmentation des bases qui devrait suivre l'indice. Celui-ci n'est pas encore connu aujourd'hui, nous attendons la publication de l'indice de novembre qui sert de référence, mais nous risquons d'être autour de 4,5 % probablement.

La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est désormais étalée sur quatre ans au lieu d'être définitive en 2024, mais c'est encore sans incidence pour nos propres produits, la compensation ayant déjà eu lieu. Cela concerne donc plus la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que la Ville de Dole. Concernant les IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), il y a un plafonnement, mais vous savez qu'il n'y a pas beaucoup d'incidence pour ce qui concerne nos propres finances.

Concernant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), c'est le plus important. Il y a un abondement de 100 millions d'euros sur la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de 90 millions d'euros sur la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Cette dernière nous intéresse et nous aurons un petit boni à attendre sur cette partie, mais honnêtement, cela reste marginal par rapport à la dotation principale.

Concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), cette subvention d'investissement est maintenue à 2 milliards d'euros. Il y a également la poursuite du fonds vert pour 2 milliards d'euros dans lequel nous pourrions éventuellement amender encore si des projets reentraient dans les règles.

Le filet de sécurité et l'amortisseur électricité ne sont pas reconduits, comme l'a évoqué Monsieur le Maire. Nous aurons les prix normaux en espérant que ceux-ci seront confirmés dans la mesure où nous attendons une certaine stabilité.

Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est légèrement élargi. Il n'y aura pas une grande incidence, mais nous récupérerons la TVA sur les dépenses d'aménagement de terrains, ce qui est un peu négligeable, mais intéressant à noter.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) invite à ce que les dépenses de fonctionnement soient limitées à 0,5 % en dessous de l'inflation. Cela concerne les grandes collectivités. Là encore, nous ne sommes pas visés directement. Néanmoins, c'est quand même important que nous nous y attachions.

La situation financière des collectivités locales

Au niveau national en 2022, il y a une forte progression des recettes, une progression des charges de fonctionnement inférieure à celles des produits et des finances locales globalement plutôt bonnes. Pour 2023, la situation globale des collectivités locales s'est légèrement dégradée, mais nous sommes un peu dans la même mouvance générale. Néanmoins, il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que les investissements ont été soutenus, les collectivités territoriales jouent un grand rôle en France pour les investissements publics.

La construction du Budget Primitif 2024

➤ Hypothèses retenues

En ce qui concerne nos propres finances, les hypothèses ont été rappelées. Ce sont :

- le gel des taux d'imposition ;
- les dépenses de fonctionnement maîtrisées hors masse salariale subie, puisque nous ne fixons pas les règles, mais nous essayons de maîtriser au maximum tout ce que nous pouvons maîtriser ;
- les dépenses d'équipement qui vont se poursuivre, comme cela a été rappelé ;
- des tarifs municipaux qui sont maintenus stables.

➤ Les ressources de fonctionnement

Nous sommes partis sur une hypothèse de 2,6 %, ce qui est plutôt prudent. Nous serons plutôt sur un taux de l'ordre de 4,5 %. Lorsque nous préparons le ROB, ce qui est le cas depuis quelques semaines, nous sommes prudents. Nous n'avons aucune donnée officielle à ce moment-là. Cela prouve la prudence dans laquelle nous avons préparé ces orientations budgétaires.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) augmente de 2 %, ce qui n'est pas complètement négligeable. Quant aux autres fiscalités, les ACTP (Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle) reversées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les DMTD (Droits de Mutation sur les Titres Onéreux), les taxes locales, etc., elles risquent d'être stables. Nous avons donc maintenu cette stabilité avec un gel des taux, comme cela a été rappelé.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) reste stable sur 2023, sauf la DSU qui aura une légère augmentation que nous avons déjà anticipée. De plus, les compensations fiscales suivent les hypothèses que nous tenons sur la fiscalité générale.

Quant aux autres recettes, c'est le maintien de l'ensemble des frais généraux, comme nous le verrons, sous réserve du loyer pour les écoles, comme évoqué précédemment.

In fine, nous avons une estimation de 26,7 millions d'euros de recettes réelles, en croissance de 1,2 %.

➤ Hypothèses sur les charges de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, cela a été rappelé également. En termes d'estimation, le gros poste concerne l'énergie que nous suivons particulièrement de près. L'estimation est à 2,1 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros en 2023. C'est quand même le résultat des politiques mises en œuvre et nous pouvons nous en réjouir.

Nous prévoyons une augmentation de certains marchés de prestations de services qui, bien sûr, suivent l'inflation. Ces marchés sont souvent indexés. Évidemment, la part salariale pèse un gros montant. Nous attendons une augmentation globale du fait de l'inflation attendue, mais nous pensons que nous pourrions maintenir quand même ces prestations globales à 2,6 % d'augmentation.

Nous avons parlé du loyer MPPE. Nous avons un loyer au total de « 64 + 129 », soit 172 000 d'euros, dont une partie concerne les loyers purement et simplement (64 000 euros) et nous verrons tout à l'heure que les frais financiers passent à 169 000 euros, ce qui est la règle dans ce genre de contrat. En revanche, nous avons une légère augmentation du goût unitaire des repas et des goûters à destination des scolaires, ce qui correspond à la politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a réajusté les tarifs sur les repas scolaires. C'est donc une augmentation dans les charges pour la Ville de Dole.

Pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65), ce sont essentiellement les subventions et contributions obligatoires. Tout ce qui a été rappelé, c'est le maintien de l'enveloppe consacrée au secteur associatif. Nous avons prévu une enveloppe supplémentaire de 150 000 euros pour la SPL Hello Dole dans la mesure où elle a des investissements à réaliser pour La Commanderie, pour la remettre à niveau. Il est ainsi pressenti une enveloppe de 150 000 euros.

Concernant les frais financiers, nous subissons deux choses, d'une part l'augmentation de la hausse liée à la remontée des taux, ce qui a été évoqué, et d'autre part le loyer MPPE, donc la quote-part des frais financiers que nous éclatons dans le loyer que nous devons à la SPL.

Pour la masse salariale, nous avons au budget primitif 2023 un montant de 12 719 000 euros et sur 2024 une prévision à hauteur de 12 938 000 euros, avec un équivalent temps plein (ETP) de 306 personnes en 2024, contre 315 en 2023. Tout cela correspond au résultat des données, il n'y a rien de spécial. Nous sommes sur une augmentation attendue de 1,7 % en raison des mesures gouvernementales, avec les revalorisations des points d'indice notamment attendues au 1^{er} janvier 2024.

En résultat, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,4 %. Elles se partagent entre le fonctionnement courant qui s'inscrit à hauteur de 9 725 000 euros et la masse salariale à hauteur de 12 930 000 euros, comme je viens de vous l'indiquer à l'instant.

➤ Le service de la dette

L'encours de la dette passerait à 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, sachant que dans le schéma que nous vous avons présenté, nous avons des emprunts contractés à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui correspond aux inscriptions budgétaires. Si la réalisation est plus décalée ou si les dépenses définitives sont un peu moins fortes, l'emprunt sera peut-être inférieur. En tout cas, il ne sera pas supérieur. En 2023, nous avons contracté 2,6 millions d'euros d'emprunt à un taux de 3,86 %. Nous avons un taux moyen de dette aujourd'hui à hauteur de 2,35 %, car nous avons un portefeuille de dettes encore relativement à taux faible.

Pour information, nous sommes à 31 emprunts aujourd'hui pour un endettement estimé à 38,65 millions d'euros au 31 décembre 2023. Nous passerions à 38,8 millions d'euros. Nous sommes sur une capacité de désendettement de 7,4 années en 2022 et nous serions à 7,7 années en 2023. Nous resterons sur un ordre de 8 ans de remboursement de la dette.

➤ Évolution prévisionnelle des épargnes brutes et nettes

En synthèse, nous avons une épargne brute qui se dégagerait à hauteur de 4 831 000 euros, soit un taux d'épargne brute de 18 %. Vous voyez que nous sommes toujours autour des 20 %, ce qui est plutôt intéressant. L'annuité de la dette passe à 5 280 000 euros dans les prévisions compte tenu notamment du MPPE. Les recettes récurrentes s'élèveraient à 1,7 million d'euros, ce qui correspond à l'ensemble de nos recettes du budget d'investissement, notamment le FCTVA et l'ensemble des recettes courantes des investissements. Cela nous permet de dégager une épargne brute de 1 250 000 euros. Nous voyons que c'est en tassement par rapport à l'an dernier, mais nous restons encore positifs. Par ailleurs, nous avons un encours de la dette de 38,6 millions d'euros, avec une capacité de désendettement de 8 ans dans les perspectives. Voilà où nous en sommes.

➤ Le financement des investissements en 2024

Les projets d'investissement ont été évoqués. Nous sommes sur des dépenses d'investissement globales brutes de l'ordre de 8 millions d'euros, si je me souviens bien. En tout cas, les dépenses d'équipement nettes devraient atteindre environ 5 millions d'euros par rapport aux subventions attendues. Les gros projets ont été très résumés précédemment par le Maire. Nous avons :

- l'avenue de Northwich pour environ 500 000 euros ;
- l'avenue Georges-Pompidou pour 300 000 euros ;
- le pont des Pêcheurs pour 313 000 euros ;
- le Plan Vélo pour 200 000 euros ;
- l'éclairage public, cette politique se poursuivant sur plusieurs années ;
- le MPPE, avec la quote-part du capital que nous remboursons pour le financement des écoles dans le cadre du plan de rénovation des écoles pour 130 000 euros ;
- la cour de l'école Beauregard pour 250 000 euros pour la végétalisation, ce qui a été évoqué ;
- la crèche des Petits Princes pour 100 000 euros ;

- la Collégiale pour 250 000 euros ;
- le marché couvert pour 261 000 euros pour en améliorer le traitement ;
- la Visitation pour 150 000 euros.

Nous sommes encore en train de boucler le budget. Rien n'est donc définitif, mais ce sont les grandes orientations privilégiées sous réserve de validation du budget en décembre prochain. Voilà rapidement les synthèses que nous pouvons faire par rapport à ces orientations budgétaires.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. PRAT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, nous avons effectivement des marges de manœuvre étroites, puisque, comme vous l'avez rappelé, il y a les questions de l'inflation, de l'énergie qui viennent grever le budget municipal. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter du fait que l'évolution fiscale sera neutre pour les habitants, hormis les bases. En effet, comme signalé dans le rapport, pour la pression fiscale, nous sommes plutôt au-dessus des autres communes. C'est donc très bien que nous n'augmentions pas davantage cette pression fiscale. Il y a les loyers du MPPE.

Nous pouvons aussi approuver ces orientations pour la transition écologique qui viennent maintenant grever le budget de notre commune. Finalement, je me suis demandé quelles étaient les marges de manœuvre.

Il y a des capacités d'emprunt pour 3,4 millions d'euros, mais je voudrais revenir sur un sujet que vous avez évoqué la dernière fois, Monsieur le Maire. Pour avoir un peu d'argent frais, vous avez évoqué l'idée de vendre du patrimoine de la Ville et c'est aussi abordé sur une ou deux lignes dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Je suis assez inquiet quant à cette volonté. Je ne pense pas qu'il faille vendre ce patrimoine de la Ville. On pourrait peut-être le faire de manière marginale, mais en tout cas, il faudrait le valoriser. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde les besoins pour notre ville, ce n'est pas, comme cela a été évoqué lors du dernier Conseil Communautaire, le besoin d'un nouvel Office de Tourisme, mais ce sont plutôt des besoins pour nos associations.

Aujourd'hui, les associations manquent de locaux pour se réunir, pour travailler. Je pense en particulier à une association qui a une activité d'éducation populaire, qui a vraiment des difficultés pour faire ses activités. Je pense que nous devrions valoriser ce patrimoine à la fois en faisant des actions de transition écologique et énergétique, en permettant à ces associations d'avoir des locaux accessibles et aux adhérents de pouvoir se réunir dans de bonnes conditions et, bien sûr, en continuant ces travaux de transition écologique et énergétique, de faire travailler les entreprises de notre territoire.

Je pense qu'il faudra regarder à la loupe la question du patrimoine de notre commune. Cela pourrait être une opportunité pour améliorer la vie du tissu associatif et de ses membres dans notre commune.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme JARROT-MERMET : Ce serait plutôt des compléments d'information concernant trois points de la page 19. Pouvons-nous avoir des éléments sur les travaux sur le marché couvert ? Concernant un point des charges, d'accroissement du nombre de repas et de goûters à destination des scolaires, j'aimerais comprendre à quoi cela correspond. Enfin, sur la réhabilitation à la Commanderie et une ligne supplémentaire à la SPL Hello Dole, à quoi correspondent les travaux à La Commanderie ? Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc apporter des réponses sur l'ensemble. Je vais commencer par les questions de Madame JARROT-MERMET. Concernant le marché couvert, l'ambition est éventuellement une extension arrière du marché pour y installer les activités de convivialité qui, nous le savons, sont les unes sur les autres, créant parfois des tensions avec les commerçants historiques du marché, ce qui n'est pas nouveau. C'est l'idée de pouvoir petit à petit assumer cette transition complémentaire de la vocation historique du marché qui se fait un peu partout, permettant ainsi que ces espaces de convivialité trouvent pleinement leur place.

Nous avons travaillé sur ce sujet avec les élus, notamment Mathieu BERTHAUD, Alexandre DOUZENEL sur l'événementiel, Catherine NONNOTTE-BOUTON qui est en charge du marché couvert, pour permettre à ce que celles et ceux qui veulent déguster quelque chose, prendre un verre et autre puissent le faire dans des conditions plus optimales que ce n'est aujourd'hui. Telle est l'idée. Bien évidemment, il faudra compléter ceci dans les prochaines années avec une réhabilitation de la halle qui sera nécessaire à un moment ou à un autre.

Concernant les scolaires et les goûters, c'est l'augmentation des coûts des goûters, de restauration avec l'inflation et l'augmentation du nombre d'enfants, comme l'a précisé le président FICHÈRE.

Pour La Commanderie, nous devons effectuer un certain nombre de travaux d'entretien global. Pour l'instant, nous travaillons sur la liste des travaux à effectuer, liste sur laquelle je reviendrai éventuellement dans les prochaines semaines. C'est normal. La Commanderie commence à avoir un peu d'âge. Il est donc nécessaire d'entamer une première phase sur un certain nombre de travaux. La SPL Hello Dole effectuera ces travaux, empruntera et nous lui verserons une dotation annuelle pour payer ces emprunts afin d'entretenir le patrimoine de La Commanderie.

Monsieur PRAT, vous m'avez parlé des locaux et du patrimoine. Il n'y a rien de nouveau. Depuis des années, nous vendons régulièrement des biens, car nous en achetons, comme l'a précisé Jean-Philippe LEFÈVRE. Cela va et cela vient en fonction des opportunités. Lorsque nous estimons qu'il y a du patrimoine sur lequel il y a énormément de travaux à faire qui ne représentent pas un intérêt extrêmement fort, nous le cédon et cela nous permet justement de financer la transition écologique sur un certain nombre d'autres bâtiments. Cela me semble être une bonne gestion assez logique et pertinente. Si vous voulez dépenser d'un côté, il faut avoir des recettes de l'autre, c'est-à-dire vendre certains patrimoines qui ne sont plus utiles, parce que vous l'avez-vous-même dit, les marges de manœuvre sont étroites, oui.

Pour les collectivités de notre strate, c'est-à-dire entre 20 000 et 100 000 habitants, nous savons que les marges de manœuvre sont étroites, parce qu'elles ont des charges de centralité très fortes. Ce n'est donc pas inhérent à notre ville. Vous faites un constat qu'il ne faut pas exagérer, mais qui est vrai : les marges de manœuvre sont étroites, mais nous parvenons encore à faire beaucoup de choses, et heureusement. En revanche, vous faites un postulat en disant que les marges de manœuvre sont étroites, et dans votre deuxième réflexion, vous dites qu'il ne faudrait pas céder ou vendre du patrimoine. Cela ne me donne donc toujours pas de solution pour résorber la marge de manœuvre dite étroite.

Je veux bien partager le constat, mais après, nous devons dire aux Doloises et aux Dolois comment justement nous nous donnons quelques marges de manœuvre pour pouvoir faire des choses. Attention, le produit de nos cessions, de nos ventes est extrêmement faible proportionnellement à nos niveaux de recettes. Il ne faudrait pas croire que nous mettons en place notre projet municipal rien qu'en vendant du patrimoine. Si c'était le cas, nous ne ferions pas grand-chose. Je rappelle simplement que les produits de cession que vous voyez, qui ont probablement été mis dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, ont été affinés au moment de notre préparation budgétaire.

D'abord, les produits de cession sont parfois aléatoires, parce que parfois, nous misons sur une vente qui finalement ne se fait pas. Ensuite, ils peuvent être retardés, ce que nous verrons dans un autre rapport un peu plus loin. Les produits de cession sont donc aléatoires. Que vendons-nous ? Nous vendons des terrains sans rien dessus, des friches. Je pense à la friche SNDR (Société Nouvelle Défroissage Repassage) devant l'Intermarché avenue Léon Jouhaux pour le projet de résidence senior Nexity, dont nous parlerons dans un rapport, car justement, nous devons ajuster la date de vente qui ne peut pas se faire cette année pour x raisons.

Que voulez-vous que nous fassions de ce genre de patrimoine ? Y mettre des associations ? Pour ce faire, il faudrait sortir 3 ou 4 millions d'euros. Toutefois, il faut regarder le rapport. Après, il peut y avoir des bâtiments pouvant accueillir des associations. Mais globalement, sous l'impulsion de Jean-Pierre CUINET, aujourd'hui, nous parvenons à trouver des solutions à peu près pour tout le monde. Bien évidemment, certains sont toujours plus gourmands que d'autres, d'autres qui, en ne payant rien, voudraient toujours avoir plus et mieux. Néanmoins, il est de notre responsabilité d'expliquer qu'il faut parfois se contenter de ce que l'on a quand on sait que dans d'autres collectivités comme la nôtre, dans d'autres territoires, tout le monde paie ses fluides, par exemple, ce qui n'est pas le cas chez nous, toutes les associations étant hébergées en ne payant pas les fluides, ce que fait la collectivité avec de nombreuses mises à disposition diverses, y compris de matériels régulièrement.

Vous parlez d'une association en particulier. Nous les avons vus. C'est sûr qu'ils voudraient toujours plus et je le comprends, mais je me suis engagé à ce que notamment la salle Georges Brassens des Mesnils Pasteur qui sera libérée une fois que la crèche des Petits Loups sera dans le nouveau bâtiment, puisse être particulièrement utilisée par la MJC, puisque cette salle sera disponible. Nous finissons par trouver régulièrement des dispositions et des solutions.

Voilà pour les différentes questions que vous avez évoquées dans vos propos. Y a-t-il d'autres demandes de complément ? Par qui commençons-nous ? Vous avez le choix.

Mme JARROT-MERMET : *Concernant le marché, si je suis la logique, nous faisons une extension au marché actuel, mais nous le réhabiliterons plus tard, alors qu'actuellement il n'y a pas de chauffage l'hiver. C'est comme pour une maison, on lui fait une extension et on l'isole par la suite. Je ne comprends pas trop le raisonnement.*

M. le Maire : *Je vous réponds tout de suite. Ce ne sont absolument pas les mêmes coûts.*

Mme JARROT-MERMET : Oui, mais c'est quand même une logique. Concernant La Commanderie, j'entends bien qu'il y a des travaux, mais je ne vois pas à quoi cela fait allusion. Quant à l'accroissement du nombre de repas, je n'ai toujours pas compris. Nous ne servons pas de goûter pour les scolaires actuellement. Pour le nombre de repas, il y a certainement eu une hausse du coût du repas vu la hausse des matières premières, et surtout dans l'alimentation. Nous défendons une grille tarifaire concernant la cantine et pas un tarif unique. Cela pourrait peut-être résoudre un peu ces problèmes.

M. le Maire : Cela ne résoudra rien, car même si vous faites une grille tarifaire, il y aura toujours des augmentations entre l'année 2024, l'année dernière ou l'année d'avant. Il y a une inflation. Qu'il y ait ou non une grille, il y aura toujours un surplus. J'ajoute que les goûters concernent les crèches et les haltes-garderies, pour être très précis. Ce sont les repas pour les scolaires et les goûters pour les crèches.

M. PRAT : Vous avez bien compris que lorsque je parlais d'éducation populaire, il s'agissait de la MJC. Il se trouve que je suis représentant de la municipalité avec trois autres membres à la MJC. C'est vrai que lors des Conseils d'Administration, nous constatons que l'on évoque souvent le problème des situations qui ne sont pas satisfaisantes depuis la création de l'Espace Pierre Talagrand. Ce serait bien d'imaginer une situation pérenne pour une association d'ampleur par ses activités et son engagement d'éducation populaire sur notre territoire. Ce serait bien que la municipalité s'engage davantage dans ce sens.

M. le Maire : Pour avoir connu la MJC à Barberousse, je peux vous assurer qu'ils ont tout autant, si ce n'est plus, et dans de bien meilleures conditions. Madame JEANNET avait demandé la parole.

Mme JEANNET : Bonsoir à tous. Je voulais juste apporter une petite précision concernant les repas. Quand on parle d'une augmentation, il s'agit de l'augmentation de la prise en charge de la part de la commune. Vous savez que la Ville de Dole prend en charge une partie du repas pour les familles les plus modestes, mais comme nous avons une nette augmentation du nombre d'effectifs sur le temps du midi, cela induit obligatoirement une augmentation de la prise en charge sur notre politique d'accompagnement des familles sur le repas.

M. le Maire : Merci. Monsieur LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. S'agissant de la MJC, puisque nous siégeons ensemble, la course aux locaux n'est pas inhérente à la fin du bâtiment précédent et à l'arrivée du bâtiment Talagrand. De ma longue expérience républicaine qui fait que je siège dans ce Conseil d'Administration depuis bientôt 30 ans, j'ai toujours entendu parler de la course aux mètres carrés de la MJC. Effectivement, cette structure a suffisamment d'activités pour se développer. J'ai souvent fait ce retour aux directions successives que j'ai connues. Imaginez comme si c'était un vieux rêve, le bâtiment central tel que nous l'avons connu.

J'ai été formé dans une MJC à Colombes. C'était la plus grosse MJC de France. C'était le gros bâtiment stalinien, parce que Colombes avait basculé à l'union de la gauche en 1965. Il y avait donc ce gros bâtiment bunker au milieu de la ville. Je ne suis pas persuadé que nous y ayons gagné en esthétique. Néanmoins, au-delà de cela, le fait que la MJC soit dans plusieurs endroits en ville permet aussi une proximité avec les usagers, et je le pense vraiment. Nous sommes d'accord, pour ceux qui doivent organiser les activités, ce n'est pas toujours simple, mais c'est aussi une structure à destination des usagers. Somme toute, je ne dis pas que je ne l'ai pas entendu, mais j'ai rarement entendu les gens se plaindre d'être à la Visitation, Monsieur le Maire parlait d'une salle qui va se libérer sous peu à Brassens, etc. Je pense qu'il y a deux entrées, les organisateurs et les usagers. Après tout, nous pouvons aussi regarder le côté des usagers, mais j'entends votre propos.

M. le Maire : Je rajoute que de toute façon, il faut une forme d'optimisation des locaux associatifs. C'est ce que nous menons. À partir du moment où nous avons des bâtiments qui sont parfois des passoires et que nous en réhabilitons d'autres, il est normal de transférer certaines associations. Je pense aussi aux locaux qui seront disponibles avenue Pompidou, à côté de la Police municipale, où il y a actuellement les locaux du Département, ces derniers allant être transférés dans les nouveaux bâtiments Clemenceau. Cela va libérer de la place, nous allons repositionner des associations qui sont dans le bâtiment Briand avenue Briand, qui sont dans un état assez catastrophique, dans des locaux beaucoup plus acceptables et beaucoup plus satisfaisants, par exemple, pour certains. D'autres vont aller à la Visitation.

Nous essayons toujours d'améliorer les choses avec deux logiques, la première étant une logique énergétique, de coûts, de fluides, la deuxième étant une logique de confort des adhérents de ces associations. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme MARCHAND : Je voulais rajouter qu'au moins une section de la MJC a été bénéficiaire de l'apport du gymnase Talagrand, à savoir la section volet qui bénéficie aujourd'hui d'un terrain extérieur et qui a priorité sur un gymnase. Pour le coup, au moins une activité en a bénéficié.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ce Débat d'Orientations Budgétaires. Je crois qu'aujourd'hui, nous le votons, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport budgétaire 2024 est approuvé. Je vous donne rendez-vous au mois de décembre pour le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 oppositions des membres présents et représentés, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DCM 2023-079

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Afin de permettre la nomination intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par une création et une suppression de poste.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste de chef de service de police municipale principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- de supprimer un poste de chef de service de police municipale à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville.

En l'absence de Monsieur le Maire, je reprends la séance. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

Mme MANGIN : Nous passons au rapport n° 12.

RAPPORT N° 12 : RECOURS AUX PRESTATIONS D'ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

DCM 2023-080

Mme MANGIN : L'article L.334-3 du Code Général de la Fonction Publique précise que le recours aux prestations des entreprises de travail temporaire est ouvert aux collectivités territoriales, recours qui n'est possible que lorsque le centre de gestion dont elles relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement d'agents prévue à l'article L.452-44. Ce recours aux prestations des entreprises de travail temporaire peut pallier certaines difficultés de recrutement en cas d'urgence et apporter une souplesse et une réactivité accrue dans des situations particulières, notamment au sein du service enfance jeunesse, mais aussi au sein des services techniques. L'intérim ne peut que constituer une solution ponctuelle et doit être motivé par des nécessités liées à la continuité du service public. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à ce recours lors de sa séance du 20 octobre dernier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours aux prestations d'entreprise de travail temporaire en cas d'urgence.

Avez-vous des observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Madame MANGIN. Si nous avons conscience qu'il est nécessaire de maintenir des taux d'encadrement, notamment pour les enfants, et qu'il est difficile de recruter sur des temps de travail réduits, il faut veiller néanmoins à ne pas diminuer les commandes de Jura Service qui a pour objectif d'insérer les personnes en difficulté sociale.

Mme MANGIN : Nous en avons bien conscience, mais Jura Service a aussi une pénurie de personnes à nous proposer. Nous sommes obligés de pallier certaines absences d'agents le midi. Il faut vraiment que nous ayons une souplesse supplémentaire de recours au recrutement. Nous précisons bien que c'est uniquement en cas d'urgence. Cela étant, nous passerons toujours par Jura Service au préalable. Avez-vous d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le recours aux prestations d'entreprise de travail temporaire en cas d'urgence.

Mme MANGIN : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 13 : ACQUISITION DE PARCELLES AU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SAINT-YLIE

DCM-2023-081

M. JABOVISTE : Merci, Isabelle. Dans le cadre de l'installation de nouveaux conteneurs du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) dans l'espace d'entrée des anciennes propriétés du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Saint-Ylie, il a été convenu l'acquisition par la Ville et le classement dans le domaine public des parcelles nécessaires à l'aménagement de l'aire de retournement des camions du SICTOM. Comme cela se pratique avec les lotisseurs lors de la reprise de lotissements défectueux, il a été demandé au Centre Hospitalier, de prendre en charge 50 % du coût des travaux de l'aire de retournement.

Une convention que vous trouverez en annexe sera signée entre les deux parties afin de notifier la gestion des eaux pluviales de la voirie restant au Centre Hospitalier ainsi que l'entretien des « espaces verts » des parcelles cédées à la Ville.

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver l'acquisition au Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie des parcelles cadastrées section CX 116, 111 p, 73 p, 72 p et 61 p pour une superficie totale de 614 mètres carrés, moyennant l'euro symbolique ;
- d'approuver le projet de convention entre le Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie et la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Mme HERRMANN : C'est vraiment juste une question. Le CHS prend en charge 50 % du coût des travaux. Par qui les autres 50 % sont-ils pris en charge ?

M. le Maire : Cela doit être la Ville.

M. JABOVISTE : C'est une bonne question. C'est la Ville.

Mme HERRMANN : N'est-ce pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ?

M. le Maire : Non. C'est la Ville. J'avais une hésitation avec le SICTOM. Le Syndicat en sera l'utilisateur, mais il ne paie pas les modifications d'aménagement. Ce sont donc 50 % à la Ville et 50 % au CHS. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition au Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie de parcelles et le projet de convention entre le Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie et la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 14 : ACQUISITION DE TERRAIN A LA SARL ACTIF IMMOBILIER

DCM-2023-082

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. En 2019, la SARL ACTIF IMMOBILIER a déposé une déclaration préalable de division en vue de construire sur la parcelle CO 125, sise rue de Crissey. À l'occasion du bornage des différents lots à bâtir, il a été constaté une discordance entre la limite du domaine public à observer et la limite cadastrale des fonds à borner. L'intervention du géomètre a permis de quantifier cet écart qui peut être gommé par l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section CO 448 afin de la classer dans le domaine public.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la SARL ACTIF IMMOBILIER, représentée par Monsieur Robert FERNOUX de la parcelle cadastrée CO 448 d'une superficie de 89 mètres carrés, moyennant l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des observations sur cette petite acquisition le long de la rue de Crissey ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à la SARL ACTIF IMMOBILIER.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est toujours à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 15 : ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR MOULIN

DCM-2023-083

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur MOULIN est récemment devenu propriétaire d'un ensemble immobilier, sis 345 B avenue du Maréchal Juin, formé d'une habitation avec un terrain ainsi que d'un chemin en indivision cadastré section CP 99. Ce dernier fait partie de l'îlot classé dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Le Boïchot », dans lequel la Ville se constitue une réserve foncière. Aussi, la Collectivité s'est rapprochée de Monsieur MOULIN, et celui-ci a accepté de se dessaisir d'une partie de sa quote-part sur la parcelle CP 99.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à Monsieur Serge MOULIN d'une partie de sa quote-part sur la parcelle cadastrée CP 99 pour une superficie d'environ 300 mètres carrés, à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 10 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Y a-t-il des observations ?

M. PRAT : Je serai bref. Depuis le début de ce mandat, notre groupe s'est toujours opposé à cette OAP « Le Boïchot ». Par conséquent, dans la continuité, nous nous abstenons.

M. le Maire : À mon tour de vous poser une question. Pourquoi ? Je n'ai toujours pas compris. Qu'est-ce qui vous tracasse sur ce dossier ?

M. PRAT : Je pense que nous l'avons déjà expliqué plusieurs fois. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais nous avons un espace très végétalisé, avec de l'agriculture biologique, des espaces arborés. Nous pensons que sur cet espace, il faut maintenir toute cette végétalisation et non pas faire des lotissements au bénéfice de lotisseurs privés. Vous constituez cette OAP dans ce but. Nous y avons toujours été opposés.

M. le Maire : D'accord. J'entends vos points de vue. Je ne dis pas qu'ils sont légitimes, mais en tout cas, ils sont les vôtres et ils sont exprimés avec votre légitime droit d'expression. Néanmoins, je me dis quand même simplement que les gens qui ne veulent pas vendre ne vendent pas. Je ne sais pas qui est à l'origine de quoi par rapport à ce maraîchage, si l'on vous a fait part des inquiétudes. Je crois que c'était un peu cela aussi, plus que vous qui auriez inquiété, mais je le dis très tranquillement. Le maraîchage va se poursuivre pour celles et ceux qui veulent le continuer.

Ensuite, c'est probablement l'espace encore le plus disponible à Dole dans la couronne urbaine. Là, je crois que nous avons peut-être des différences d'appréciation qui ne m'étonnent pas venant d'élus écologistes. Ce n'est pas une remarque désobligeante, c'est assez cohérent avec vos idées. Mon point de vue sur tout cela, et cela rejoint nos vrais sujets de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, est que dans la couronne urbaine, on laisse construire, on permet aux personnes quelles qu'elles soient d'acheter ou de louer et on fait de l'habitat dans la ceinture urbaine, à l'intérieur. En revanche, on arrête l'extension urbaine, c'est-à-dire l'étalement urbain qui fait que les villes s'étendent, s'étendent et s'étendent.

Ma logique est différente de la vôtre, parce que si je suis votre opinion, à partir du moment où des îlots avec des arbres, de la verdure et autres sont disponibles dans la ville, comme cela pourrait être aussi dans un village, finalement, on n'aménage plus dans le village ou la ville. Certes il faut garder des espaces ici ou là, mais on a tellement réduit avec le PLUi sous pression de l'État que la Ville de Dole a rendu des dizaines d'hectares, ce qui a entraîné une certaine inconstructibilité de terrains. Finalement, il faut comprendre aussi que dans cette logique, vous entraîneriez une augmentation encore très forte de l'impossibilité de construire pour les propriétaires de terrains qui se verraient donc entraîner vers le fait qu'ils aient des terrains inconstructibles, ce qui a déjà été le cas.

Je peux vous dire que certains propriétaires ont beaucoup contesté cette position. Mais nous l'avons fait, parce que nous n'avons pas le choix et parce que la Ville de Dole a été très solidaire des communes de

l'agglomération en laissant une part non négligeable inconstructible dans Dole au profit des communes de l'agglomération. Ensuite, ceci entraînerait l'impossibilité d'apporter de l'habitat nouveau, des logements nouveaux qui peuvent être, qui vont être et qui sont obligatoirement aux normes de construction aujourd'hui particulièrement écologiques. Ceci ne permettrait donc pas d'offrir de nouveaux logements quand on sait que l'on est dans une situation d'extrême tension de plus en plus importante de logements partout, y compris à Dole.

Je me permets cette réflexion. Nous ne sommes pas d'accord sur cette vision. Je veux que nous permettions et que nous puissions encore construire et aménager pour des équipements, pour des logements et notamment sur ces secteurs pour nos logements seniors lorsque nous sommes à l'intérieur de la ceinture urbaine.

Là où nous nous rejoignons avec certitude, c'est sur l'arrêt de l'étalement urbain. On arrête l'extension de la ville, mais là, nous ne sommes pas d'accord. Il faut comprendre que derrière votre postulat de réflexion, cela entraîne des conséquences très fortes, l'absence de construction possible et l'absence de logement offert et dont nous avons besoin. Je suis élu depuis 2008 dans ce Conseil Municipal. Nous n'avons jamais vu une tension sur le logement comme celle qui existe actuellement. D'abord, Grand Dole Habitat – et je parle sous le contrôle du président – n'a plus de logement vacant alors que c'était le cas auparavant. Je crois qu'il y a 1 075 demandes de logement. Les gens sont logés, mais ils veulent changer. Il faut maintenant des années pour construire, parce qu'il y a tellement de normes que tout est compliqué. Le coût du foncier a augmenté, de même que le coût de la construction. Si vous réduisez encore l'offre foncière à l'intérieur de la ville, ceci accentue la situation.

Je tenais à ce que nous ayons une réflexion sur ce sujet suite à votre point de vue. Je voulais que vous me le réexpliquiez. Néanmoins, il me semble aussi qu'il était important pour moi de dire que je ne suis pas sur cette ligne et d'en expliquer, selon moi, bien évidemment, les conséquences. Sur ce site, nous avons pu conserver, dans le PLUi, une zone constructible nous obligeant – je prends le bon verbe – à avoir une OAP qui fixe des objectifs avec un front bâti qui va en augmentant en hauteur de la rue de Montciel vers la Corniche, avec des bâtiments plus hauts sur le front de l'avenue de la Corniche.

Pour le moment, nous faisons l'acquisition progressive du foncier en fonction de celles et ceux qui veulent vendre et nous avons juste à côté, le petit morceau que nous achetons ici, avec une première opération de béguinage qui devrait sortir en 2024, donc de logements individuels de plain-pied pour seniors. Je ne doute pas qu'ils seront complètement remplis très rapidement, parce que le besoin existe et parce que nous n'avons pas forcément cette offre de logements sur Dole. De nombreux seniors dolois sont obligés de quitter la ville quand ils veulent rester dans un habitat non pas collectif, mais individuel de plain-pied. C'était donc vraiment, parce qu'il y avait cette opportunité foncière que nous avons permis de mettre en place ce projet avec France Béguinages.

Derrière le fait que l'on ne veuille pas toucher aux terrains dans la ville, cela a des conséquences aussi d'impossibilité de construction. J'ai de nombreuses demandes parfois véritablement d'intérêt général. Je suis aussi saisi par le Conseil Départemental sur un village d'enfants, dans les compétences du Département, sur la sauvegarde de l'enfant où il y a besoin de 3 000 mètres carrés. Où trouvé-je des solutions ? Tout en sachant qu'il faut plutôt que ce soit dans des villes, avec un réseau de transport, avec des services à proximité pour ce genre de choses. Vous n'imaginez pas le nombre de demandes qui ne sont pas forcément toujours pour des promoteurs privés qui, avec la bonne logique que je conteste, vont « se gaver » ou se faire de l'argent.

À un moment donné, la collectivité n'a pas forcément vocation de faire elle-même, parce que, d'abord, elle ne sait pas forcément et nous avons vu par le passé, avec les lotissements que nous avons faits, que ce n'était pas forcément à chaque fois de bons aménagements qui pouvaient entraîner autant de dépenses que de recettes pour la collectivité. Nous essayons de contrôler les choses quand nous prenons des promoteurs privés qui, de toute façon, doivent respecter un cahier des charges tel qu'il est fixé aussi bien pour la voirie que dans les OAP, c'est-à-dire les règles fixées dans le PLUi.

M. PRAT : *Je comprends bien que vous ayez une opportunité foncière et que vous ayez fait ce choix. Nous avons été interpellés, parce que nous souhaitons être à l'écoute des habitants qui subissaient des pressions. Je regrette, mais c'est ce qui a été évoqué par plusieurs habitants que nous avons rencontrés. Nous avons pris une position par rapport à cet espace que nous souhaitons maintenir. C'est tout.*

M. le Maire : *Vous avez bien raison...*

M. PRAT : *Je ne sais pas si j'ai raison, mais en tout cas, c'est notre avis politique.*

M. le Maire : Vous avez bien raison d'exposer votre position, mais elle n'est pas forcément la meilleure. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Monsieur Serge MOULIN.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 16 : CESSION DE TERRAIN A NEXITY - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE 2

DCM-2023-084

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a réitéré la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » au profit de NEXITY pour une programmation de logements seniors. Au vu de la complexité du dossier dans son montage opérationnel et de la commercialisation du projet, la Direction de NEXITY a sollicité de la Ville le report du délai de signature de l'acte authentique au 31 mai 2024, le délai initial s'achevant au 30 novembre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le délai complémentaire fixé au 31 mai 2024 pour la signature de l'acte authentique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Nexity n'étant pas encore prête à signer pour des raisons administratives, elle nous demande de décaler au 31 mai 2024, ce qui ne pose pas de problème à la collectivité. Y a-t-il des observations ou des questions ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Nous nous abstiendrons, parce que, comme je l'ai déjà évoqué la dernière fois, le plan senior tel que vous l'avez présenté ne nous convient pas. C'est un peu une vente à la découpe suivant la clientèle. Ici, il s'agit d'une clientèle de luxe. Nous désapprouvons la manière dont vous menez ce plan senior.

M. le Maire : D'accord. Écoutez, j'attends de voir quels seront ces grands riches qui vont habiter avenue Léon Jouhaux, cette « clientèle de luxe », comme vous dites. Je vous rappelle qu'il y a des résidences Domitys, donc Nexity un peu partout dans les villes. Je ne suis pas certain que ce soit une clientèle de luxe pour tous. Vous avez clairement des clichés idéologiques assez forts dans cette affaire. En tout cas, il ne fait pas bon être senior à Dole avec vous. Je ne sais pas où ils vont loger, les pauvres, mais dossier après dossier, pas de construction !

M. PRAT : C'est votre point de vue. Nous défendons la mixité sociale et non pas la séparation des gens. Tout à l'heure, vous avez cité des résidences pour une certaine catégorie. Maintenant, c'est une autre catégorie, et c'est clair que ce n'est pas la même quand on voit le projet.

M. le Maire : Je n'ai pas cité de catégorie tout à l'heure. C'est vous qui êtes parti dans des catégories. J'ai parlé de typologie de logement que les gens recherchent. Point. Ici, nous sommes dans une résidence collective, et dans le projet du Boichot, nous sommes sur des résidences individuelles de plain-pied, car des personnes ne veulent pas de résidence collective et veulent leur petite maison de plain-pied. Je ne suis pas parti dans des débats sur les revenus des uns et des autres. Y a-t-il d'autres questions ou observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions des membres présents et représentés, approuve le délai complémentaire demandé par Nexity et fixé au 31 mai 2024 pour la signature de l'acte authentique.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Monsieur BERTHAUD.

RAPPORT N° 17 : AVENANT A LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026

DCM-2023-085

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Dole a bénéficié, dans le cadre de la première phase Action Cœur de Ville, des co-financements suivants grâce au soutien de l'État et de ses partenaires financiers :

- 14 immeubles en voie de réhabilitation ou de construction ;
- 67 façades d'immeubles rénovées ;
- 13 parties communes de copropriétés aidées ;

- 3 locaux commerciaux subventionnés ;
- 9 commerçants ont perçu une aide directe du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ;
- 1 étude mobilité 2019-2022 cofinancée, ainsi que l'aire de co-voiturage d'Authume et l'espace de co-working Locodole.

L'acte 2 Action Cœur de Ville propose une enveloppe nationale supplémentaire de 5 milliards d'euros. Ainsi, le Maire de Dole et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont conjointement confirmé leur accord de poursuite du programme 2 Action Cœur de Ville.

Afin de lancer les actions inscrites à ce programme dès 2023, il est prévu la signature de l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle entre la Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'État et les différents partenaires financiers nationaux, et éventuellement d'autres partenaires publics et privés, pour une durée d'engagement jusqu'à fin 2026 reprenant notamment 5 axes thématiques et 3 nouvelles orientations telles que les entrées de ville, les quartiers de gare et la transition écologique.

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout autre document y afférent.

M. le Maire : Merci. Je rappelle pour tout le monde, y compris pour l'assemblée quelle qu'elle soit, du public ou des élus, que ce programme a été lancé en 2017 au niveau national pour réhabiliter les cœurs de ville, programme dont nous avons bénéficié, mais dont nous avons commencé la politique avant le programme national. Nous allons donc enchaîner avec les aides nationales. Cela a largement été positif pour Dole, parce que cela nous a permis, en étant intégrés à ces 234 villes, d'avoir des facilités d'aides, notamment pour des réhabilitations d'appartements de centre-ville avec Action Logement, des aides au commerce, à la réhabilitation de cellules commerciales, des subventions particulières de l'Europe, de l'État, de la Région pour la réhabilitation du centre-ville. Tout cela a été important.

Aujourd'hui, l'État veut lancer une phase 2 avec une vigilance particulière sur les entrées de ville, et notamment les secteurs de zone commerciale en friche. Heureusement, nous n'en avons pas trop à Dole, mais pour autant, nous avons veillé, dans le périmètre qui nous permettra d'avoir ces crédits, à bien intégrer le secteur gare qui était déjà dans la phase 1, les questions de transition écologique quand nous pourrions être éligibles à certains crédits, je pense à la désimperméabilisation notamment, et si jamais il y avait des travaux sur des entrées de ville, ce qui sera le cas. En effet, nous avons inscrit notamment pour 2024 quelques travaux sur le bas de l'avenue Pompidou. Sur ce sujet, nous pouvons toujours travailler avec l'État sur d'éventuels crédits, ne sait-on jamais, tout en continuant les aides précédentes sur le commerce, par exemple, parce que cela reste important de soutenir le cœur de ville. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

Mme HERRMANN : L'axe 3 concerne le développement, l'accessibilité et la mobilité. J'ai vu que plusieurs études de pistes cyclables vont être menées dans le quartier de la gare, avenue de Landon, avenue Eisenhower. C'est donc intéressant et positif. Néanmoins, je trouve que ce choix de pistes cyclables n'ait pas été fait au niveau de l'avenue de Northwich, ne serait-ce que pour établir une cohérence au niveau des déplacements en ville.

M. le Maire : Madame HERRMANN, nous allons faire mieux qu'une bande cyclable avenue de Northwich. Ce sera une zone à 20 kilomètres par heure, ce qui fait que le piéton est prioritaire, le cycliste est en deuxième priorité et la voiture en troisième. Si nous avons fait une bande cyclable, la voiture aurait roulé à 50 kilomètres par heure, plus vite, elle aurait pollué tout autant et le vélo aurait été ramené à une bande sur le côté. Au contraire, cela permet de donner un espace prioritaire aux modes doux sur cette avenue. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

M. PRAT : En tant qu'utilisateur du vélo à Dole, une zone à 20 kilomètres par heure, c'est peut-être bien, mais cela ne remplace pas une piste cyclable. Lorsque vous êtes à vélo et qu'un véhicule vous talonne, à part si la Police municipale fait bien son travail, ce dont je ne doute pas, mais elle ne peut pas être partout, ce n'est pas facile lorsque l'on est cycliste. Je veux simplement dire que cela ne remplace pas une piste cyclable.

M. le Maire : De toute façon, c'est difficile partout quand on est dans une ville avec une certaine étroitesse des voiries. Après, il y a des possibilités plus radicales, et je pense que si vous étiez aux affaires, vous le feriez. Je veux bien vous reconnaître cette possibilité, c'est-à-dire plus de voiture du tout, plus de stationnement non plus. Il n'y a pas 50 solutions, mais ce sont des choix politiques et je vous l'ai déjà dit, on les assume ou on ne les assume pas. Je ne veux pas rayer de la carte le stationnement automobile en centre-ville, parce que je sais que l'on va tuer le commerce.

En revanche, on essaie de faire coopérer au mieux. C'est le but d'une voie à 20 kilomètres par heure, et dès que nous pouvons faire une piste cyclable, dès que nous avons le métré pour le faire, nous le faisons. D'ailleurs, nous n'avons jamais autant progressé en termes de bande cyclable à Dole depuis ces dernières années. Nous avons même été récompensés pour cela. Quand je compare, il y a bien des villes qui ne sont pas gérées par les écologistes, ou qui le sont entre autres, où ce n'est pas du tout cela, loin de là et pas très loin d'ici.

Je veux dire par là que c'est loin d'être simple. Si vous voulez des bandes cyclables au maximum et partout, soit vous interdisez la voiture, soit vous supprimez du stationnement. Il faut le dire à nos concitoyens. C'est clair. On n'a même pas à critiquer, ce sont des points de vue. Si vous voulez cela, c'est possible. Si vous voulez que nous parvenions à maintenir ce qui me semble être aujourd'hui plutôt bon à Dole, c'est-à-dire un équilibre dans les modes de déplacement, à favoriser, à aider à pouvoir faire plus de bandes cyclables, parce que nous essayons d'y mettre de la bonne volonté. – je rejoins les propos de Madame HERRMANN – les études que vous voyez dans les fiches actions, c'est pour essayer de trouver des solutions dans des secteurs où peut-être, par un itinéraire bis de quelques mètres supplémentaires, nous allons permettre de garder ces pistes.

Je pense notamment au boulevard Wilson que tout le monde connaît. C'est la route historique de Dole avant qu'il y ait la déviation. Imaginez la situation de ce boulevard s'il n'y avait pas la déviation aujourd'hui. Sur le boulevard Wilson, il y a aujourd'hui des trottoirs que nous n'allons pas supprimer. Parfois, il n'y a aucun stationnement. Si je prends devant le lycée Mont-Roland, il n'y a que des trottoirs et la voirie. Comment fait-on une bande cyclable, puisqu'il faut en faire ? Je ne vois pas comment faire. Un peu plus loin, plus du côté de l'avenue de la Paix, quand on remonte au carrefour avec l'avenue Wilson, vers la place dite « du 11 novembre » pour certains, « du Jet d'Eau » pour d'autres (personnellement, je préfère dire place du 11 novembre), il y a du stationnement. Nous pourrions faire des bandes cyclables, mais nous supprimerions toutes les places dans un secteur déjà extrêmement tendu.

En effet, dans ce secteur, il n'y a pas de parking. Il n'y a rien. Il y a quelques commerces, quelques activités, des établissements scolaires, pas bien loin. Je me refuse jusqu'à maintenant de supprimer toutes ces places. Les études que nous allons mener vont nous interroger sur un itinéraire, parce que nous avons dans les secteurs des propriétés qui rejoignent la gare par l'arrière, elles vont nous pousser à voir s'il n'y aurait pas des solutions par là. Ou bien ne pourrions-nous pas créer un parking à un endroit, parce que nous avons une propriété que nous pourrions raser, ce qui nous permettrait de créer 20 ou 30 places, qui viendraient en compensation de celles le long de la route ? Cela nous permettrait cette fois-ci de les supprimer. C'est cette logique que nous essayons de faire fonctionner.

C'est sûr, si vous étiez à la tête de la Ville, vous auriez peut-être déjà supprimé les 20 places et fait la bande cyclable. C'est ce qui se fait dans de nombreuses villes que vos amis dirigent. J'entends, mais encore une fois, ce sont des choix politiques. Cependant, nous essayons de faire au mieux pour coopérer entre les uns et les autres. Je redis que nous mettons l'avenue de Northwich en zone 20, parce que nous allons faire circuler les véhicules beaucoup moins vite, de facto. Elle va être resserrée, ce qui permettra aussi de faire ralentir, parce qu'il y a un vrai besoin de faire ralentir les véhicules dans cette ville. Nous savons qu'il y a trop de vitesse. Les aménagements publics concourent donc à cela. Le piéton et le cycle seront prioritaires. Pour autant, les véhicules pourront probablement dépasser, parce qu'il y aura encore la place.

Si nous avons fait uniquement une bande cyclable, nous aurions dû supprimer l'ensemble des places de stationnement, ce que nous n'avons pas fait. Il y aura aussi des opérations de sécurité, parce que plusieurs plateaux seront réalisés. Voilà ce que nous essayons de mener. Ces études dans cet avenant de convention sont prises en charge en partie par la Caisse des Dépôts (50 %) pour essayer de trouver des solutions d'itinéraire. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait rue de Besançon. J'ai estimé que la route étant beaucoup trop étroite pour avoir des vélos qui arrivent en face, nous avons proposé un itinéraire bis rue Arney. Vous trouvez toujours deux ou trois excités. Je les ai bien prévenus, nous ne manquerons pas de les verbaliser, parce qu'ils font exprès de la prendre à contresens. Franchement, la rue Arney est à 40 ou 50 mètres à gauche de la rue de Besançon.

On essaie, avec du bon sens, de faire en sorte que les choses se fassent avec un peu de sécurité, un peu de bon sens. Lorsque le cycliste remonte du centre-ville, il prend la rue Arney et il revient place Grévy, et la voiture va de la place Grévy vers la rue Marcel Aymé dans l'autre sens. C'est tout. J'appelle chacun à faire un peu d'efforts pour que tout le monde s'y retrouve. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme HERRMANN : *Je vois une contradiction entre le fait de parler de transition écologique et de finalement toujours privilégier la voiture. En effet, les cyclistes peuvent prendre la rue Arney, mais le choix qui a été fait est de privilégier la voiture. À Dole, on est près de tout. Avenue de Lahr, on peut se garer extrêmement facilement. Effectivement, comme vous le dites, c'est un choix politique. Lorsque j'ai parlé de végétalisation de la ville la fois dernière, vous avez déjà opposé cet argument comme quoi cela limiterait des places de parking. Oui, mais je pense quand même qu'il y a peut-être des changements à initier au*

niveau d'une municipalité pour que les personnes puissent se comporter, adopter d'autres façons d'appréhender la ville.

M. le Maire : Je vais vous répondre deux choses, Madame HERRMANN. Premièrement, cette municipalité a piétonnisé la rue de la Sous-préfecture. Ce n'est pas l'équipe précédente, mais c'est celle-ci. Deuxièmement, comment accède-t-on à la place Nationale si vous empêchez la voiture rue de Besançon ? Comment fait-on pour les livraisons ? Parce que c'est un vieux débat, Madame HERRMANN, mais je ne vous en veux pas. Je me souviens de 2008, parce que j'étais déjà arrivé ici. Il y avait un beau sujet de la campagne électorale de 2008 sur cette question, particulièrement dans l'entre-deux tour. La piétonnisation de la rue de Besançon est un choix que nous n'avons pas fait, comme vous le savez, lorsque nous avons réhabilité la rue. La typologie urbaine de la ville fait que nous avons besoin de pouvoir accéder à cette place Nationale pour de nombreuses raisons. C'est cette difficulté-là. Même si vous mettiez la rue Marcel Aymé à double sens, cela poserait d'énormes problèmes, il faudrait supprimer là aussi toutes les places de la rue Marcel Aymé. Ce n'est pas simple.

Il me semble que la situation telle que nous l'avons faite n'est certes pas optimale, mais je pense que nous avons fait le meilleur choix en élargissant les trottoirs de cette rue de Besançon. Aujourd'hui, je suis particulièrement satisfait, et je crois que nous pouvons être fiers, qu'enfin, cette rue soit accessible – c'était votre sujet d'introduction, Monsieur BOUTELOUP – aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, ce qui n'était pas le cas avant. Nous pouvons maintenant déambuler dans cette rue de Besançon de façon aisée, parce que nous avons supprimé des places de parking. Nous ne sommes pas fermés idéologiquement à supprimer des places et nous en supprimons encore ici ou là, rassurez-vous. Je ne suis pas toujours content, mais parfois, nous n'avons pas le choix.

Nous avons donc supprimé quelques places, élargi les trottoirs et nous avons permis l'accès à la place Nationale. Je crois que c'était la bonne façon d'appréhender les choses. Par ailleurs, le vélo passe par la rue Arney pour les raisons que j'ai expliquées. Voilà les raisons. Il ne s'agit pas de dire « c'est encore la voiture qui est... ». Oui, mais que voulez-vous ? Si nous avions une autre entrée sur la place Nationale qui venait par le port ou par je ne sais où, par la Grande Rue, nous aurions peut-être fait autrement. Néanmoins, il faut prendre en considération l'ensemble des problématiques. Cela dit, nous aurons ce débat très souvent. Ce n'est pas la première fois ni la dernière. Cela permet un peu le débat, cela permet à chacun d'expliquer son point de vue. J'aurai souvent le même et vous aussi ; cela va bien aller ainsi. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville 2023-2026.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est Catherine NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 18 : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2024

DCM-2023-086

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de déroger à l'obligation de repos dominical, en accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la limite de 8 fois pour l'année civile 2024, à savoir :

- le 14 janvier pour le premier dimanche des soldes d'hiver ;
- le 19 mai dans le cadre de Cirque et Fanfares ;
- le 29 septembre dans le cadre du Week-end Gourmand du Chat Perché ;
- les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre pour les fêtes de fin d'année.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : Lorsque j'ai lu ce rapport, j'ai vu que 5 dérogations étaient consacrées aux fêtes de fin d'année. Cela m'a fait penser à un article de la presse régionale que j'ai lu il y a environ un mois. Le titre était « avec l'inflation, la magie de Noël aura-t-elle lieu ? » L'article démontrait que finalement, les gens, face à l'inflation, modéraient leur consommation tout en gardant l'esprit de Noël, de fêter en famille, et surtout, anticipaient leurs achats pour éviter de dérapier sur les prix et pouvoir faire les meilleures affaires. Il me semble qu'il est un peu illusoire d'accorder 5 dérogations par rapport à ces fêtes de fin d'année. Je pense aux salariés contraints de venir travailler, qui ne peuvent pas rester en famille. Je trouve que cela illustre bien aussi un modèle de consommation qui devient inapte par rapport à nos sociétés en transition.

Pour le Nord, et je vais parler du Nord, parce que je vais mettre en perspective avec un article paru le vendredi 10 novembre dans Le Monde, sur les grèves de milliers d'ouvriers du textile au Bangladesh, qui se battent pour que leur salaire ne soit plus à 68 euros par mois. Ces sociétés alimentent de grandes marques occidentales comme Hugo Boss, Adidas, H&M, etc. Je crois que nous devons changer de modèle si nous voulons que notre société soit pérenne. À mon avis, ces dérogations n'apportent pas grand-chose aux habitants de notre territoire. Je voterai donc contre. En revanche, Timothée DRUET, dont j'ai le pouvoir, s'est exprimé sur le sujet lors du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et votera pour.

M. le Maire : Je note cela. Vous pouvez toujours dire « ce sont des ouvertures de commerce, il y a des produits. D'où viennent ces produits ? Sont-ils faits au Bangladesh ou ailleurs ? » J'entends, mais j'ai envie de dire que ce n'est pas le sujet. De toute façon, que vous ouvriez ou que vous n'ouvriez pas, il y aura toujours des produits qui viendront de très loin. C'est le premier constat.

Deuxièmement, je vous invite à venir avec moi dans les zones commerciales à ces dates et au centre-ville. Vous verrez si les habitants n'attendent pas que ce soit ouvert, parce qu'il y a énormément de monde, particulièrement le dimanche de ces week-ends-là, peut-être moins le 1^{er}, mais avec certitude les 8, 15 et 22 décembre. Je rappelle aussi que si demain, vous ne validez pas cela, nos commerces seront fermés. Je vous appelle aussi à distinguer les grandes enseignes de zones commerciales, qui, peut-être, peuvent se priver de ces jours d'ouverture, même si je n'y crois pas, d'un point de vue économique, et le commerce de centre-ville. Si vous n'autorisez pas ces ouvertures aux commerçants du centre-ville, alors que c'est le moment de l'année où ils font les plus gros chiffres d'affaires pour vivre, et pour certains, c'est terrible lorsque j'entends cela et je l'entends de temps en temps, lorsqu'on leur demande comment ils vont, ils répondent « ça va, mais je ne me sors toujours pas de salaire ».

Je l'entends régulièrement, y compris de la part de commerçants qui sont dans des cellules commerciales de zone. Le commerce est loin d'être reluisant. Il ne faut pas croire. Ils ont vraiment besoin de cela, car derrière, il y a des gens qui n'ont que le week-end pour pouvoir faire leurs courses de Noël et qui vont profiter de ces jours d'ouverture. Je crois qu'il faut aussi bien intégrer cet élément. Cela étant, nous sommes là pour en discuter, nous exposons nos points de vue. Notre point de vue est de permettre l'ouverture ; le vôtre est de ne pas la permettre. Ce sont aussi des choix politiques et que chacun les connaisse bien. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Quand vous dites que les gens attendent l'ouverture, effectivement, nous pouvons noter aussi que la Foir'Fouille est ouverte le dimanche, le Marché aux Affaires aussi, je ne sais pas. Néanmoins, si l'on ouvre, les gens viennent. Encore une fois, oui, c'est un choix. Il y aura toujours des personnes qui passeront leurs dimanches après-midi à aller à la Foir'Fouille, et on peut s'en désoler.

Ensuite, je voulais noter à quel point chaque année c'est différent. Cette année, ce sont 10 dimanches ouverts, et ce sont 2 de moins l'année prochaine. Finalement, c'est très variable, comme s'il était compliqué de s'en tenir à quelque chose de continu.

M. le Maire : Il me semble avoir dit à la même délibération, si ce n'est pas l'année dernière, c'est l'année d'avant, que je trouvais qu'il y en avait trop. Néanmoins, je ne m'en suis pas mêlé. Les élus en charge du commerce de centre-ville, au sein de l'Office de Commerce, ont travaillé sur ces dates. Pourquoi tantôt 10, tantôt 8 ? Cela dépend des jours fériés, des week-ends. Par exemple, cette année, les vacances scolaires sont très tardives, puisqu'elles commencent le 22 ou le 23 décembre, je crois, soit un ou deux jours avant Noël. Cela a-t-il joué ? Je n'en sais rien. Mais je veux dire par là que le nombre dépend du calendrier.

Ensuite, concernant votre remarque, oui, lorsque les magasins sont ouverts, les gens y vont. Certes, c'est vrai, mais je vous invite, selon moi, à différencier le point de vue sur les commerces ouverts le dimanche en dehors de ces dates par rapport à votre réflexion sur la Foir'Fouille ouverte le dimanche par exemple. À la rigueur, je peux comprendre ce que vous dites. Je ne sais pas ce qu'un parlementaire, ce que je ne suis pas, mais il y en a une autour de la table, ferait en disant : « on interdit toute ouverture le dimanche des cellules commerciales hors alimentation », car effectivement, certaines sont ouvertes. Ceci étant, ce qui me semble être véritablement en jeu, c'est l'activité économique.

De plus, je n'imagine pas notre centre-ville, qui est si beau, être complètement désert tous les dimanches avant Noël, parce que si vous fermez les boutiques, cela conduit à cela. Si vous fermez les boutiques, parce qu'ils ne peuvent pas ouvrir, qui va y aller ? Il y aura bien quelques animations que nous mettrons en place, ce qui est le cas, mais si vous fermez tous les commerces, il n'y a plus de vie, donc plus de féerie de Noël, parce que les gens vont aussi se promener, entrer dans un commerce ici ou là et ainsi de suite. C'est comme cela que les choses se font. Le centre-ville n'est pas qu'une activité économique en tant que telle. Lorsque nous avons porté le projet Cœur de Ville, nous nous sommes toujours dit que c'était aussi un lieu de vie et un lieu où les gens se retrouvent.

C'est un moment où nous avons besoin plus que jamais de cohésion, les gens se rencontrent, échangent, discutent, viennent de tous les quartiers, y compris des communes de l'agglomération. Il y a donc aussi cette logique qui participe un peu à faire Noël ensemble. Oui, il y a aussi bien évidemment ces commerces qui doivent ouvrir. Néanmoins, j'aime bien ce débat, et c'est pour cela que je le lance. Je me dis vraiment que si vous étiez en responsabilité, je serais très inquiet pour le commerce de centre-ville et pour le cœur de ville. Je le dis, parce que quand je vois vos prises de position, je me dis « heureusement que vous ne gérez pas la Ville », parce que tout ce que nous avons fait pour redresser le centre-ville et pour rabaïsser au maximum la vacance commerciale, si vous privez les commerçants de ces ouvertures de Noël...

Je rejoins ce que j'ai dit précédemment : être commerçant, ce n'est pas facile. Ils ont des emprunts « sur le dos », ils ont besoin d'activités. Ce n'est pas simple, le contexte n'est pas simple à cause de l'inflation, particulièrement dans l'habillement. Derrière, il y a aussi des personnes qui vivent. Y a-t-il d'autres questions ? Il y a celles de Monsieur GERMOND, de Monsieur PRAT et de Madame JARROT-MERMET.

M. GERMOND : Pour avoir été un peu dans le commerce, si vous connaissiez les chiffres d'affaires du mois de décembre par rapport au chiffre d'affaires général des commerçants, vous verriez que c'est très important. Par ailleurs, je ne suis pas sûr que les sites Internet soient fermés le dimanche. Si vous empêchez les gens de sortir pour aller notamment dans les commerces, surtout le dimanche, cela entraîne la baisse du chiffre d'affaires de nombreux commerces dû notamment à Internet. Je pense que c'est aussi à prendre en considération.

M. PRAT : Pour vous rassurer, rassurer les commerçants et les habitants, les Doloises et les Dolois, il est évident que lorsque nous serons à votre place à Dole et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous ferons preuve certainement de réalisme tout en gardant les orientations que nous défendons aujourd'hui. Nous ne sommes pas contre le fait de pratiquer des dérogations, puisque c'est le cadre de la loi. Il faudrait effectivement que les parlementaires les interdisent. Autrement, on met en concurrence les territoires. En revanche, je n'aurais pas mis le 1^{er} décembre.

C'est comme pour les pistes cyclables, pour la question abordée par Madame HERRMANN concernant la végétalisation. Je pense que si vous caricaturez nos positions, nous n'interdirions pas la voiture en ville, évidemment, mais nous irions beaucoup plus loin dans la végétalisation, dans les pistes cyclables en site propre, que vous ne le faites. C'est tout. C'est clair, et vous l'avez bien exprimé, nous avons des orientations différentes. Autrement, nous serions ensemble.

M. le Maire : Oui, tout à fait. Je ne caricature pas vos positions sur ce que vous venez de dire, parce que je pense que vous avez raison. Vous êtes tout à fait objectif et je pense que vous feriez davantage avec des conséquences qui ne seraient pas de supprimer la voiture partout, mais il y aurait des conséquences dans ce style ici ou là. En revanche, sur ce sujet, il n'y a pas « réalisme » ou « pas de réalisme », ou bien à dire que nous caricaturons. Vous autorisez ou vous n'autorisez pas. Il n'y a pas de milieu.

M. PRAT : Par exemple, pour le 1^{er} décembre, nous pouvons faire en amendement ce soir et nous supprimons ce dimanche. Je pense que nous voterions ce rapport.

M. le Maire : Monsieur PRAT, cette décision est prise au sein de l'Agglomération et du Conseil Municipal en fonction de dates fixées au sein de l'Office de Commerce qui réunit des commerçants, des élus et nous nous entendons sur ce calendrier. Après, vous pouvez poser un amendement si vous le souhaitez, il n'y a pas de problème. Néanmoins, dans ce sujet, il n'y a pas de compromis, c'est-à-dire que l'on est pour ou contre. Il n'y a rien d'autre autrement. Ce qui m'interpelle est votre notion « si nous étions aux affaires, nous serions réalistes. Nous sommes dans l'opposition, nous n'y sommes pas trop ». Cela ne fonctionne pas non plus de cette manière.

M. PRAT : Je me permets juste une dernière intervention. Nous voulons donner une orientation de transition écologique beaucoup plus affirmée que la vôtre.

M. le Maire : Là, ce n'est pas de l'écologie.

M. PRAT : Non, mais c'est du social. L'écologie et le social vont ensemble. Quand on regarde le calendrier, on pourrait encore faire mieux que ce que vous avez négocié sur ce calendrier.

M. le Maire : Vous pouvez voter le rapport tout en faisant vos observations.

M. PRAT : C'est ce que nous venons de faire. Nous n'allons pas faire perdre du temps à l'assemblée en faisant un amendement.

M. le Maire : Vous avez dit que vous ne votiez pas.

M. PRAT : Non, nous voterons contre, évidemment. Je dis simplement que l'on pourrait sans problème supprimer le 1^{er} décembre, et ce serait un progrès minime, mais un progrès.

M. le Maire : Monsieur BOUTELOUP, allez-y.

M. BOUTELOUP : Madame JARROT-MERMET était avant.

Mme JARROT-MERMET : Je voudrais juste dire qu'il est amusant ce soir de voir comme l'opposition est souvent ridiculisée. Heureusement que nous sommes de bonne composition.

M. le Maire : Non, nous ne vous ridiculisons pas. Nous essayons de tirer les conclusions d'un certain nombre de votes et de choix que vous faites. Encore une fois, vous le savez, ce n'est pas l'opposition qui questionne la majorité et l'exécutif, mais cela peut être aussi dans l'autre sens. J'aime bien pratiquer aussi, pour bien comprendre vos positions, bien qu'elles soient affirmées et que nous les comprenions bien. Vous n'aimez peut-être pas cette façon de faire, mais nous ne vous ridiculisons pas. J'ai dit précédemment concernant les pistes cyclables que Monsieur PRAT avait dit sur le fait de ce que vous feriez si vous étiez en responsabilité sans caricaturer. En revanche, sur ce sujet, il n'y a pas cinquante solutions. On est pour ou contre. C'est tout.

Madame JARROT-MERMET, poursuivez. Avez-vous fini ? Très bien. Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Merci, Monsieur le Maire. Mes collègues et moi entendons l'argument économique et la nécessité pour les commerçants d'assurer la santé et la pérennité de leurs entreprises, que cette période de fin d'année leur permet d'assurer leur chiffre d'affaires. Cependant, il nous faut aussi penser aux salariés qui, eux, n'auront pas forcément le choix de venir travailler ces jours.

M. le Maire : Je ne suis pas à la tête d'une entreprise particulière sur le sujet. Après, c'est dimanche. Certains ont des primes, parce que c'est dimanche. Par conséquent, ils y tiennent pour pouvoir justement payer leurs cadeaux de Noël. Encore une fois, je ne nie pas qu'ici ou là, il y a probablement, peut-être, des excès sur ce point de vue dans le rapport entre les salariés et la Direction, mais l'immense majorité des gens font cela avec un calendrier tout à fait clair, en lien avec la Direction. Dans les petits commerces, tout le monde y met en général un peu de bonne volonté. S'il n'y a pas d'autres échanges, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Nous notons 5 oppositions. Monsieur DRUET n'est pas là, mais vous avez dit qu'il votait pour.

M. PRAT : Il m'a donné la consigne et il a fait une intervention en Conseil Communautaire.

M. le Maire : Oui, mais vous portez son pouvoir. Il vote donc pour. Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 5 oppositions des membres présents et représentés, approuve la dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2024.

M. le Maire : Nous passons au dernier rapport. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 19 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

DCM-2023-087

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Le magasin Décathlon a saisi la Préfecture du Jura d'une demande d'autorisation de dérogation à l'obligation du repos dominical les dimanches 24 mars et 29 septembre 2024 en vue d'un changement de plan masse de l'espace Randonnées/Glisse. Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132-21 du Code du Travail, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette demande de dérogation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par le magasin Décathlon les 24 mars et 29 septembre 2024.

M. le Maire : Y a-t-il des observations, sachant que l'avis que nous prononçons est un avis favorable ? S'il n'y a pas d'observation, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par le magasin Décathlon les 24 mars et 29 septembre 2024.

M. le Maire : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Madame Sylvette MARCHAND

